

aktuell



■ **Aujourd'hui c'est demain.
Il faut donner des
perspectives aux jeunes!**



COMMENT CONTACTER L'OGBL POUR UN CONSEIL OU UNE ASSISTANCE

tél. 2 6543 777 (sauf autre indication)

Luxembourg

L-1020 Luxembourg
BP 2031 / 146, bd de la Pétrusse
Fax: 48 69 49

Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi sur rendez-vous

Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération
Fax: 26 54 02 59

Mercredi: 14h00 - 17h00 Vendredi: 8h30 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch
Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

Mardi et jeudi: 14h00 - 17h30

Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte
Fax: 51 50 05-529

Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00 - 17h00

Mercredi: 9h00 - 11h30

Consultations sur rendez-vous vendredi matin

Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Consultations sur rendez-vous mercredi matin

Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération
Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

Lundi: 8h30 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Permanences spéciales droit social français

Les 1^{er} et 3^e vendredi du mois: 14h00 - 16h30

Informations générales:

Mardi: 9h00 - 12h00 Jeudi: 14h00 - 18h00

Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, avenue de la Liberté
Consultations sur rendez-vous jeudi après-midi

Differdange

L-4620 Differdange BP126 4, rue Emile Mark
Fax: 58 34 56

Mardi: 9h00 - 11h30 Jeudi: 9h00 - 11h30 14h00 - 17h00

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Longwy

F-54810 Longlaville

Maison de la Formation CGT / Centre Jean Monnet

Mercredi: 14h00 - 17h30

Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch Fax: 50 44 81
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Mardi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Les 1^{er} et 3^e lundi du mois: 14h30 - 17h30

Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)

Tél.: (+32) (0) 61 21 19 87

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Samedi: 9h00 - 11h30

Antenne Habay-la-Neuve

B-6720 Habay-la-Neuve 11, rue de l'Hôtel de Ville (Mutualité Socialiste du Luxembourg)

Jeudi: 9h00 - 11h30

Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

Les 1^{er} et 3^e jeudi du mois: 14h30 - 17h30

Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean

Fax: 81 97 13

Mardi: 8h00 - 11h30 13h30 - 16h30

Jeudi: 8h00 - 11h00

Consultations sur rendez-vous lundi matin et mercredi après-midi

Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange

Jeudi: 14h00 - 17h00 Sur rendez-vous lundi après-midi

Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tel.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

Antenne Trier

D-54292 Trier (DGB) Herzogenbuscher-Str 52 TBS, 2.OG

Donnerstag: 13.00 - 17.00 Uhr

Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Karcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)

Tel.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax.: (+49) (0) 6831 76 47 022

Dienstag: 16.00 - 20.00 Uhr

Syndicat Transport sur route - ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück

Fax: 26 02 14-33 acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences - SEW

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél.: 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 sew@ogbl.lu www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances - SBA

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 sba@ogbl.lu www.sba.lu

DTH (Département des Travailleurs handicapés)

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse Tél.: 49 60 05 345

Permanence le lundi, mardi, jeudi et vendredi:

de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Permanences Eures

EURES PED Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille et Vielsalm

EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat: Dudelange et à Grevenmacher

Service de consultation STRESS au travail

Tél.: 27494 - 222



info@ogbl.lu www.ogbl.lu

Aktuell

Sommaire

Editorial 4

Heute ist morgen. Der Jugend eine Perspektive geben

Dossiers nationaux 6

Vers un automne syndical animé

Meinungsaustausch zwischen OGBL und Familienministerin

Une stratégie «verte» pour l'économie nationale

Le secrétariat social vous informe

Verlängerung der Antikrisenmaßnahmen

Le Service Information, Conseil et Assistance informe

Du nouveau dans les entreprises 16

Banques et Assurances, Aviation civile, Chimie, Commerce, SEW, Sidérurgie, Service sociaux et éducatifs e.a

Départements 26

OGBL Jeunes Interview

Assemblée générale des travailleurs handicapés

Frontaliers 30

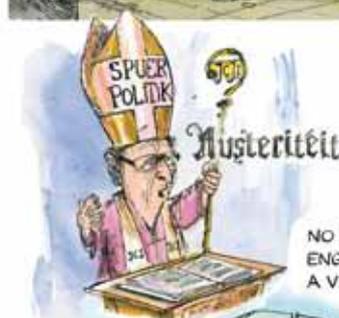
La mobilité est un important facteur social, écologique et économique

Europe/International 35

La CES propose un contrat social pour l'Europe
Europaweite Austeritätspolitik ist gescheitert

Formation Syndicale de l'OGBL 38**Chambre des salariés** 40**Divers** 44

SCHOLDEKRISE ... ASS ÉISCHTER D'KRISE VUN DE BANKESCHOLDEN



OWER DO FIR BLUDDE MUSSE MIR ELO:
D'REGIERUNG PRIEDEGT SPUEREN A
REDUKTIUN VUN DER KAFKRAFT

NO DER VAKANZ WAART DE SOZIALE MOUNT ...
ENG GANZ PARTIE AKTIOUNEN A MANIFESTATIOUNEN
A VERSCHIDDENE BERÄICHER SINN UGKËNNEGT



Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“

Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding

60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette

Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20

Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:

Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



André Roeltgen
Generalsekretär

Heute ist Morgen. Der Jugend eine Perspektive geben.

Der gesellschaftliche Fortschritt einer Gesellschaft misst sich in erster Linie in ihrer Fähigkeit der Jugend bessere berufliche und soziale Lebensperspektiven zu ermöglichen. Kann Europa noch von sich behaupten, diesem Anspruch gerecht zu werden?

In Griechenland und in Spanien sind diese Fragen bereits beantwortet. Hier spricht man von der „verlorenen Generation“. Die Hälfte der Jugendlichen ist arbeitslos. In Portugal, in Italien, in der Slowakei und in Irland sind ein Drittel der Jugendlichen betroffen. Und die Arbeitslosigkeit macht seit langem nicht mehr vor Akademikern halt. In den anderen europäischen Ländern ist die Situation weniger extrem, dafür aber keinesfalls weniger besorgniserregend. Luxemburg gehört zu diesen Ländern.

Die Arbeitslosigkeit eines Jugendlichen ist nicht der einzige Anfangspunkt für herabgesetzte soziale und berufliche Perspektiven. Auch der Jugendliche, der einen Arbeitsplatz hat, kann seiner Zukunft alles andere als sicher sein. Die von den Regierungen Europas verfolgte Politik der so genannten „strukturellen Reformen des Arbeitsmarkts“ hat in vielen Ländern das Arbeitsrecht verschlechtert. Leiharbeit, befristete Arbeitsverträge, Billiglohnarbeit oder ein verschlechterter Kündigungsschutz stehen als Beispiele für die zahlreichen arbeitsrechtlichen Rückschritte, die besonders die Jugendlichen hart treffen und die sowohl ihre beruflichen Aussichten als auch ihre soziale Lebenslage nachhaltig belasten. Der OGBL bekämpft diese jugendfeindliche Politik. Er lehnt eine arbeitsrechtliche Aufweichung des befristeten Arbeitsvertrags kategorisch ab. Er verteidigt den gesetzlichen Mindestlohn und seine Anpassungen. Er wird eine als betriebliche „Praktika“ kaschierte Billiglohnarbeit nicht zulassen und die Gewerkschaft hat der vom Arbeitsminister angestrebten Förderung der kommerziellen Privatisierung der Arbeitsvermittlung für Arbeitslose eine klare Absage erteilt.

Die Diskussion über die Perspektiven des Jugendlichen ist allerdings zu kurz gegriffen, wenn sie sich nur auf dessen Jugendzeit bezieht und seine längerfristigen sozialen Perspektiven außer Acht lässt. Und diese werden gegenwärtig durch die neoliberalen „Strukturreformen“

und die europäische Austeritätspolitik gegen den Sozialstaat, gegen die öffentlichen Sozialversicherungssysteme und gegen die Lohn- und Einkommensentwicklung schwer hypothekiert und nach unten revidiert.

Die zukünftige Lohnperspektive des heute Jugendlichen verdüstert sich durch die von der Regierung seit 2006 eingeleitete Politik des systematischen Angriffs auf die Indexgesetzgebung, die wie bekannt im Januar 2012 eine strukturelle Verschlechterung des Index ausgelöst hat. Die vom Patronat geforderte „Desindexierung der luxemburgischen Wirtschaft“ wäre für die Lohn- und Einkommensperspektiven der Jugend eine regelrechte Katastrophe. Daneben gibt es die gezielten kollektivvertraglichen Angriffe des Patronats, die das Absenken der Löhne und der Lohnperspektiven der Berufs- und Betriebsneulinge, spricht der Jugendlichen im Visier haben. Dabei sollte nicht vergessen werden, dass etwa 50% der Jugendlichen der Genuss eines Kollektivvertrags vorenthalten bleibt. Betriebliche Umstrukturierungen, Privatisierungen und Aktivitätsauslagerungen führen darüber hinaus in der Regel zu schlechter bezahlten Arbeitsplätzen, die wiederum vorrangig von Jugendlichen besetzt werden.

Für den Jugendlichen ist die Rente noch sehr weit weg. In der Zeit und im Kopf. Er hat ganz andere Herausforderungen zu meistern: Schule, Ausbildung, Berufseinstieg, Wohnung u.a.m.. Dies ändert aber nichts an der Tatsache, dass die von der Regierung beabsichtigte Rentenreform objektiv den heutigen Jugendlichen später am härtesten treffen wird. Vorgesehen ist der progressive Abbau der Rentenleistungen im Rahmen des öffentlichen Versicherungswesens. Und falls der Regierungsvorschlag nicht, wie der OGBL es fordert, in wesentlichen Punkten abgeändert wird, werden einige strategischen Weichen für zukünftige Verschlechterungen gelegt, die man übrigens bei der Patronatsorganisation UEL oder in Brüsseler Erklärungen bereits nachlesen kann: die kommerzielle Privatisierung des Rentenwesens und die schrittweise Erhöhung der Eigenbeteiligung. Die vom Staatsminister im Mai angekündigte und vom OGBL abgelehnte Nichtanpassung der Renten zum 1. Januar 2013 wäre ein erster Schritt in diese Richtung: eine definitive reale Kürzung der heutigen und zukünftigen Renten um 1,7%.

Aujourd'hui c'est demain. Il faut donner des perspectives aux jeunes!

Le progrès social se mesure en premier lieu à la capacité d'une société à offrir aux jeunes de meilleures perspectives professionnelles et sociales. L'Europe peut-elle se vanter de répondre à cette exigence?

En Grèce et en Espagne, cette question est désormais tranchée. Dans ces pays, on parle de «génération perdue». La moitié des jeunes gens se retrouve au chômage. Au Portugal, en Italie, en Slovaquie et en Irlande, un tiers des jeunes est frappé par le chômage. Et depuis longtemps, le chômage n'épargne plus les diplômés de l'enseignement supérieur. Dans d'autres pays européens, la situation est moins extrême, mais pas pour autant moins inquiétante. Le Luxembourg fait partie de ces pays.

Ce n'est pas seulement le chômage qui engendre pour un jeune de mauvaises perspectives sociales et professionnelles. Même un jeune qui a un emploi ne voit pas son avenir assuré. La politique des dites «réformes structurelles du marché de l'emploi» pratiquée par les gouvernements européens a dans de nombreux pays, dégradé le droit du travail. Le travail intérimaire, les contrats à durée déterminée, les emplois à bas salaire ainsi que l'affaiblissement de la protection contre les licenciements ne sont que quelques exemples pour les nombreuses dégradations du droit du travail qui frappent surtout les jeunes et qui affectent durablement tout aussi bien leurs chances professionnelles que leur situation sociale. L'OGBL combat cette politique hostile aux jeunes. Il rejette catégoriquement tout assouplissement de la législation sur les contrats à durée déterminée. Il défend le salaire social minimum et ses adaptations. Il n'acceptera pas qu'une généralisation des emplois à bas salaire dissimulés sous forme de stage puisse se faire. Le syndicat a également opposé un refus clair et net à la tentative du ministre du travail de promouvoir les services privés de placement.

La discussion sur les perspectives des jeunes serait pourtant trop restreinte si elle se limitait à leur seul jeune âge sans prendre en compte leurs perspectives sociales à long terme. Et celles-ci sont actuellement lourdement hypothéquées et nivelées vers le bas par les «réformes structurelles» néolibérales et la politique européenne d'austérité aux dépens de l'Etat social, des

systèmes publics de protection sociale et de l'évolution des salaires et des revenus.

Les perspectives futures de rémunération des jeunes d'aujourd'hui s'assombrissent considérablement à cause de la politique d'affaiblissement systématique de la législation sur l'indexation menée par le gouvernement depuis 2006, qui a conduit en janvier 2012 à une dégradation structurelle de l'index. La «désindexation de toute l'économie luxembourgeoise» telle que revendiquée par le patronat constituerait une véritable catastrophe pour les perspectives de salaires et revenus des jeunes. En plus, il y a les attaques ciblées du patronat sur la négociation collective, attaques qui ont pour but de réduire les salaires et d'atténuer les perspectives salariales des jeunes entrant dans la vie active. Dans ce contexte, il ne faut d'ailleurs pas oublier que quelque 50% des jeunes ne bénéficient pas d'une convention collective de travail. Les restructurations d'entreprises, les privatisations et la sous-traitance d'activités débouchent en général sur des emplois mal rémunérés, appropriés à merveille à être prioritairement occupés par des jeunes.

La retraite est encore très loin pour les jeunes. Tout aussi bien dans le temps que dans leurs têtes. Ils ont bien d'autres défis à relever: école, formation, entrée dans la vie active, logement etc. Cela ne change cependant rien au fait que la réforme du système des pensions envisagée par le gouvernement aura, d'un point de vue objectif, les conséquences les plus néfastes pour les jeunes d'aujourd'hui. La réforme prévoit en effet une dégradation progressive des prestations de l'assurance pension publique. Et si le projet du gouvernement n'est pas modifié sur des points essentiels, comme le revendique l'OGBL, les jalons stratégiques pour de futures détériorations sont posés, des détériorations qui sont déjà mentionnées dans les déclarations de la fédération patronale UEL ou dans celles en provenance de Bruxelles: privatisation du système de l'assurance pension et augmentation progressive de la participation individuelle des assurés. La non-adaptation des pensions au 1^{er} janvier 2013 à l'évolution moyenne des salaires constituerait un premier pas dans cette direction: une diminution réelle et définitive des pensions actuelles et futures de 1,7%.

Comité national

Vers un automne syndical animé

A l'occasion de la réunion de printemps du Comité national de l'OGBL du 12 juin 2012, le président Jean-Claude Reding a fait une analyse remarquable de la situation économique et sociale et proposé un programme d'actions syndicales pour la rentrée prochaine qui a été adopté à l'unanimité.

Selon Jean-Claude Reding, lorsque les responsables politiques partout en Europe parlent de la crise de la dette, ils parlent en premier lieu de la crise de la dette des banques. Le sauvetage des banques de la zone euro a mis un certain nombre d'Etats en grandes difficultés et continue à le faire, comme le montre l'exemple espagnol récent. Lorsque les banques espagnoles reçoivent 100 milliards d'euros via le Fonds européen de stabilité financière, conformément aux règles européennes de la comptabilité publique, les Etats doivent comptabiliser leur part comme une augmentation de la dette publique. Pour l'Allemagne, la quote-part est de 27,13%, pour la France de 20,38%, pour la Belgique de 3,48% et pour le Luxembourg de 0,25%. Donc, lorsque les banques espagnoles reçoivent 100 milliards d'euros, la dette luxembourgeoise augmente mécaniquement de 250 millions d'euros, celle de l'Allemagne de 27,13 milliards, celle de la France de 20,38 milliards et celle de la Belgique de 3,48 milliards d'euros!

Et après cela, la Commission européenne vient réclamer

aux Etats en question des réformes structurelles visant généralement à diminuer les dépenses publiques, notamment les dépenses sociales. Ceci conduit dans certains Etats à la diminution des retraites, des salaires, des allocations familiales, bref aux fameux plans d'austérité dont le Luxembourg connaîtra prochainement sa 2^e édition «light». Comme les exemples grecs et espagnols le montrent bien, ces plans d'austérité conduisent à un ralentissement de la consommation, donc à un ralentissement de l'activité économique et, en fin de compte, à une récession. Le chômage augmente, le nombre de faillites augmente, le pouvoir d'achat continue à baisser, les recettes fiscales et de la sécurité sociale baissent, les déficits augmentent, la dette augmente. Suite à quoi la Commission européenne et le Fonds monétaire international (FMI) demandent encore davantage d'efforts, et ainsi de suite jusqu'à l'effondrement total des économies et l'étouffement des peuples européens. Conséquences sur le plan politique: renforcement des extrêmes, notamment de l'extrême droite, de mouvements fascistes voire néonazis. Avec quelles conséquences?

Politique totalement erronée

Pour le président de l'OGBL et la Confédération européenne des syndicats cette politique est totalement erronée et doit d'urgence être réorientée vers une relance de l'économie européenne, notamment via de grands travaux infrastructurels financés par des eurobonds et des fonds de la Banque européenne d'investissement. Il faudrait par ailleurs introduire d'urgence une taxe sur les transactions financières afin que les banques puissent ainsi contribuer à leur propre sauvetage. Il faudrait que la Banque centrale européenne prête directement aux Etats à un faible taux d'intérêt (1% ou moins) au lieu de prêter aux banques privées qui ensuite prêtent aux Etats avec un bénéfice faramineux en doublant, triplant, quadruplant, ... le taux d'intérêt.

Le Comité national est fermement opposé au nouveau plan d'austérité annoncé par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de son discours sur l'état de la nation. L'heure n'est pas à une réduction supplémentaire du pouvoir d'achat (p.ex. en supprimant l'ajustement des pensions au 1^{er} janvier 2013), mais au contraire à une amélioration du pouvoir d'achat, surtout des revenus modestes et moyens. A titre d'exemple, le



Comité national demande que les prestations familiales (allocation familiale, congé parental, allocation de rentrée scolaire, ...) soient augmentées et adaptées au coût de la vie. Et il demande qu'un débat soit lancé sur une augmentation structurelle du salaire social minimum. Dans le cadre des discussions européennes sur l'introduction d'un salaire minimum dans tous les pays de l'Union européenne, il est question de s'orienter vers 50% du salaire moyen comme c'est le cas par exemple en France. Or, au Luxembourg, le salaire social minimum correspond à 35% du salaire moyen. Compte tenu de la cherté de la vie au Grand-Duché, les personnes qui touchent le salaire minimum (+/- 16% des salariés) se trouvent proche du seuil de pauvreté!

Le mois social de l'OGBL

Le Comité national a donné son feu vert à toute une série d'actions et de manifestations qui auront lieu entre le 17 septembre et le 16 octobre. Ce programme comprend des actions de distribution de tracts lors de la rentrée scolaire pour réclamer une augmentation substantielle de l'allocation de rentrée scolaire. Une conférence-débat

sur la politique de santé, et notamment le nouveau plan hospitalier, est prévue le 4 octobre. Une action "emploi-jeunes" sera organisée début octobre dans le cadre de la Journée mondiale pour le travail décent. Enfin, une manifestation est prévue le 16 octobre 2012 devant la Chambre des députés contre la suppression du prochain ajustement des pensions et retraites (1^{er} janvier 2013) et, en général, contre la réforme de l'assurance-pension.

Les autres sujets traités à l'occasion de la réunion du Comité national concernaient l'évolution du chômage, la réforme de l'assurance-pension, la situation de l'assurance-maladie (CNS), la réforme de la législation sur les délégations du personnel ainsi que la situation dans différents secteurs comme l'aviation, le bâtiment, le commerce, l'industrie – en l'occurrence l'entreprise Luxguard –, la sidérurgie, le transport sur routes et l'enseignement.

Enfin, le trésorier Philippe da Silva a présenté les comptes annuels de 2011 qui ont pu être clôturés avec un excédent, comme les années précédentes.

Nationalvorstand

Ein heißer Herbst kündigt sich an

Anlässlich der Frühjahrssitzung des Nationalvorstands des OGBl vom 12 Juni 2012, machte Präsident Jean-Claude Reding eine vielbeachtete Analyse der wirtschaftlichen und sozialen Lage und schlug ein Aktionsprogramm für die soziale Rentrée im Herbst vor, das einstimmig angenommen wurde.

Laut Jean-Claude Reding sprechen die politisch Verantwortlichen überall in Europa, wenn sie von der Schuldenkrise sprechen, an erster Stelle von der Schuldenkrise der Banken. Die Rettung der Banken in der Eurozone hat verschiedene Staaten in große Schwierigkeiten gebracht und diese Entwicklung setzt sich fort, wie das jüngste Beispiel Spanien zeigt. Falls die spanischen Banken 100 Milliarden Euro über die Europäische Finanzstabilisierungsfazilität (EFSF) erhalten, müssen die einzelnen Staaten entsprechend den europäischen Regeln zum öffentlichen Rechnungswesen ihre jeweiligen Beiträge als Erhöhung der öffentlichen Schulden verbuchen. Für Deutschland beträgt der Anteil 27,13%, für Frankreich 20,38%, für Belgien 3,48% und für Luxemburg 0,25%. So steigt, wenn die spanischen Banken 100 Milliarden Euro bekommen, die Luxemburger Staatsschuld auto-

matisch um 250 Millionen Euro, die deutsche um 27,13 Milliarden, die französische um 20,38 Milliarden und die belgische um 3,48 Milliarden Euro!

Haben die Staaten diese Auflagen erfüllt, kommt die Europäische Kommission und verlangt von ihnen strukturelle Reformen, die darauf hinzielen die öffentlichen Ausgaben zu verringern, insbesondere die Sozialausgaben. Dies führt in verschiedenen Staaten zu Renten-, Lohn-, Familienzulagenkürzungen sprich zu den berichtigten Austeritätsprogrammen, deren Light-Version in Kürze auch zum zweiten Mal in Luxemburg aufgelegt werden wird. Griechenland und Spanien sind beredete Beispiele dafür wie solche Austeritätsprogramme zur Konsumverlangsamung führen, demzufolge zu einem Wirtschaftsabschwung, und schlussendlich zu einer Rezession. Die Arbeitslosigkeit steigt, die Anzahl der Konkurse erhöht sich, die Kaufkraft sinkt weiter, die Steuer- und Sozialeinnahmen nehmen ab, die Defizite werden höher, die Staatsschuld wächst. In der Folge verlangen die Europäische Kommission und der Internationale Währungsfonds ohne mit der Wimper zu zucken immer weitere Anstrengungen bis die Volkswirtschaften

komplett zusammenbrechen und die europäischen Völker regelrecht ausgeblutet sind. Die politische Konsequenz einer solchen Politik ist die Stärkung der radikalen Strömungen insbesondere der Rechtsextremen, der faschistischen ja sogar der Neonazibewegungen. Mit welchen Folgen?

Eine komplett falsche Politik

Für den OGBL-Präsidenten und den Europäischen Gewerkschaftsbund geht diese Politik in die komplett falsche Richtung und muss dringend wieder auf eine Ankurbelung der Wirtschaft ausgerichtet werden, dies mittels weitreichender Infrastrukturprojekte, die durch Eurobonds und Fonds der Europäischen Investitionsbank finanziert werden könnten. Auch müsste schnellstmöglich eine Finanztransaktionssteuer eingeführt werden damit sich die Banken gegebenenfalls an ihrer eigenen Rettung beteiligen könnten. Die Europäische Zentralbank müsste Geld zu niedrigen Zinssätzen (1% oder weniger) direkt an Staaten verleihen können anstatt dieses zuerst den privaten Banken zu geben, die es dann an die Staaten weitervermitteln, selbstverständlich mit horrenden Gewinnen, die sie erzielen indem sie den Zinssatz verdoppeln, verdreifachen, vervierfachen usw.

Der Nationalvorstand lehnt den neuen von Premier Juncker anlässlich seiner Rede zur Lage der Nation angekündigten Austeritätsplan vehement ab. Es geht zurzeit nicht an, die Kaufkraft weiter zu verschlechtern (z.B. durch die Streichung des Rentenajustements vom 1. Januar 2013), nein, im Gegenteil, jetzt gilt es die Kaufkraft zu verbessern insbesondere die der kleinen und mittleren Einkommen. Dazu einige Beispiele: Der Natio-

nalvorstand verlangt, dass die Familienzulagen (Kindergeld, Elternurlaub, Schulanfangszulage, ...) erhöht und an die Lebenshaltungskosten angepasst werden. Und er fordert, dass eine Diskussion über eine strukturelle Erhöhung des gesetzlichen Mindestlohns geführt wird. Im Rahmen der Debatten über die Einführung eines Mindestlohns in allen Ländern der europäischen Union, ist die Rede davon diesen bei 50% des Durchschnittslohns anzusiedeln wie dies in Frankreich der Fall ist. In Luxemburg jedoch beträgt der gesetzliche Mindestlohn 35% des Durchschnittslohns. Angesichts der hohen Lebenshaltungskosten im Großherzogtum befinden sich die Menschen, die den Mindestlohn erhalten (+/- 16% der Arbeitnehmer) am Rande an der Armutsschwelle!

Der soziale Monat des OGBL

Der Nationalvorstand des OGBL hat grünes Licht gegeben für eine ganze Reihe von Aktionen und Kundgebungen, die zwischen dem 17. September und dem 16. Oktober stattfinden werden. Das Aktionsprogramm beinhaltet das Verteilen von Flugblättern im Rahmen der Schulanfänger mit dem Ziel eine substantielle Erhöhung der Schulanfangszulage zu verlangen. Ein Rundtischgespräch über die Gesundheitspolitik, insbesondere den neuen Spitalplan, ist am 4. Oktober vorgesehen. Eine Aktion „Jugend und Arbeit“ wird Anfang Oktober im Rahmen des Welttags für menschenwürdige Arbeit veranstaltet. Schlussendlich wird am 16. Oktober eine Protestkundgebung gegen die Streichung des nächsten Rentenajustements (1. Januar 2013) und gegen die Reform der Rentenversicherung insgesamt vor der Abgeordnetenkammer organisiert.

Weitere gelegentlich der Sitzung des Nationalvorstands diskutierte Themen waren die Entwicklung der Arbeitslosigkeit, die Rentenversicherungsreform, die Lage der Krankenversicherung (CNS), die Reform der Gesetzgebung über die Personalvertretungen sowie die Lage in den einzelnen wirtschaftlichen Sektoren wie der Luftfahrt, dem Bau, dem Handel, der Industrie – in diesem Fall Luxguard –, der Stahlindustrie, dem Straßentransport und im Unterrichtswesen.

Abschließend stellte Schatzmeister Philippe da Silva die jährlichen Konten für 2011 vor, die, wie in den vergangenen Jahren mit einem Überschuss abgeschlossen werden konnten.



Familienpolitik

Meinungsaustausch zwischen OGBL und Familienministerin Marie-Josée Jacobs

Die Ankündigungen zur Sozialpolitik und insbesondere zur Familienpolitik, die Premierminister Jean-Claude Juncker zur Lage der Nation am 8. Mai machte und die Familienpolitik im allgemeinen waren die Themen, die zwischen Familienministerin Marie-Josée Jacobs und der von Generalsekretär André Roeltgen angeführten OGBL-Delegation diskutiert wurden.

Der OGBL wies noch einmal darauf hin, dass eine Politik der Austerität der falsche Weg sei und dass diese Europa in eine immer tiefere Rezession treiben würde. Sogar die OECD würde mittlerweile entsprechende Warnungen aussprechen. Für den OGBL dürfe Haushaltsdisziplin nicht dazu herhalten, um in Luxemburg Sozialabbau oder Lohnabbau zu betreiben. Angesichts der Tatsache, dass hierzulande 45% der Bevölkerung ohne Sozialtransfers unter die Armutsgrenze rutschen würden, wäre nach der Indexmanipulation im März 2012 der vom Premierminister angekündigte Ausfall der Rentenanpassung 2013 der nächste Schritt in die falsche Richtung. Die Anpassung des gesetzlichen Mindestlohns an die allgemeine Einkommensentwicklung sei der einzige Lichtblick unter sich häufenden Negativentscheidungen.

Im Zusammenhang mit den Sozialtransfers stellte der OGBL fest, dass die Familienzulagen seit langem nicht mehr an die Teuerungs- und Einkommensentwicklung angepasst wurden. Wie die meisten Zulagen ist das Kindergeld seit 2002 nicht mehr an die Einkommensentwicklung angepasst worden und darüber hinaus seit 2006 desindexiert. Dies bedeutet, dass diese Zulage

um 25% zurückgeblieben ist. Die Entschädigung beim Elternurlaub weist einen Rückstand von etwa 30% auf und sogar der Kinderbonus, ein im Jahre 2008 geschaffener Steuerkredit ist seit seiner Einführung um 10% entwertet worden. Die Schulanfangsprämie ist ebenfalls seit 2006 gestoppt, obwohl die Schulsachen ständig teurer werden.

Der OGBL teilte der Familienministerin mit, dass für die Gewerkschaft die 2006 erfolgte Abschaffung der automatischen Indexierung der Familienzulagen keinesfalls gleichbedeutend ist weder mit einem Totalverzicht auf die Anpassung der Familienzulagen und Steuerkredite an die Preisentwicklung noch an die allgemeine Einkommensentwicklung. Dies gilt insbesondere für jene Zulagen, die nicht durch die Dienstleistungsschecks für die Betreuung von Kindern bis 12 Jahre teilweise kompensiert wurden, wie beispielsweise das Kindergeld für Kinder ab dem 12. Lebensjahr oder für die Schulanfangsprämie.

Für den OGBL ist Sozial- und Familienpolitik Umverteilungspolitik und nicht Almosenpolitik!

Familienministerin Marie-Josée Jacobs stellte ihrerseits klar, dass sie der regierungsamtlichen Sparpolitik aufgrund der Situation bei den öffentlichen Finanzen verpflichtet sei und verwies auf den geplanten weiteren Ausbau der Infrastrukturen im Bereich der Kinderbetreuung. Die Dienstleistungsschecks würden für Haus-



halte mit einem steuerbaren Einkommen bis zum dreieinhalbfachen Mindestlohn nicht herabgesetzt werden. Für die anderen Haushalte würde die Eigenbeteiligung für Betreuung und Verpflegung der Kinder leicht erhöht werden.

Der OGBL erwiderte seinerseits, dass er nicht mit einer Sozial- und Familienpolitik einverstanden ist, die die Leistungen zusehends für immer größere Teile der Bevölkerung stagnieren lässt oder sie sogar abbaut. Dies beziehe sich sowohl auf die mittleren Einkommensschichten als auch auf die Grenzgängerfamilien. Soziale Selektivität ja, aber jeder müsse Teil der Sozial- und Familienpolitik bleiben und die Selektivität solle am besten über die Besteuerung stattfinden.

Der OGBL fordert deshalb das Kindergeld für alle Kinder, die nicht von den Dienstleistungsschecks profitieren können, zu erhöhen, die Schulanfangsprämie heraufzusetzen und den Kinderbonus anzupassen.

OGBL verlangt mehr Mitbestimmung im Sozialsektor

Zum Schluss sicherte der OGBL der Familienministerin zu, dass die Gewerkschaft ihre gesetzliche Absicht im Bereich der Kinder- und Jugendbetreuung die Leistungsqualität zu fördern, die beruflichen Qualifikationsanforderungen zu erhöhen und eine obligatorische berufliche Fort- und Weiterbildung einzuführen, unterstützt. Der OGBL wies aber darauf hin, dass diese Qualitätsziele nur dann erreicht werden können, wenn auf allen Ebenen Mitbestimmungsrechte für das Personal eingeführt würden. Der OGBL machte ebenfalls den wichtigen Vorschlag eine nationale Einrichtung für Fort- und Weiterbildung im Sozialsektor zu schaffen, die vom Staat, den Gewerkschaften und dem Patronat gemeinsam getragen würde.

La version française de cet article peut être consultée sur le site internet de l'OGBL, rubrique INFO & PRESSE, Communiqués, National

Demande au ministre de l'Economie

Une stratégie «verte» pour l'économie nationale

Le président et le secrétaire général de l'OGBL se sont adressés aujourd'hui par courrier au ministre de l'Economie, Etienne Schneider, l'invitant à élaborer une stratégie nationale visant la transformation écologique de l'économie.

Compte tenu de la crise économique qui frappe actuellement l'Union européenne et dont les conséquences pour l'économie luxembourgeoise ne sont pas négligeables, il y a lieu d'intensifier les efforts de diversification de l'économie luxembourgeoise. L'OGBL est convaincu depuis des années que notre pays devrait viser l'économie verte, d'une part comme un nouveau créneau industriel et technologique et d'autre part comme une approche transversale pour développer de nouvelles activités et pour créer des emplois dans de multiples secteurs: production de l'énergie, utilisation efficiente de l'énergie, rénovation énergétique de la bâtisse, construction et artisanat du bâtiment, transport en commun, développement rural, recyclage.

L'OGBL demande au ministre d'établir un inventaire des activités et des emplois qui existent déjà dans ce domaine au Luxembourg et d'en analyser le potentiel de développement et d'expansion. Notre pays ne peut pas se permettre de rester trop dépendant du secteur financier. Il est urgent d'agir dans le sens de l'avenir de notre

économie et de ses emplois, de viser la croissance et le développement économique plutôt que l'austérité et la dégradation sociale.

Les résultats d'une telle analyse devraient faire l'objet d'un débat avec toutes les parties concernées et intéressées pour aboutir in fine à l'établissement d'un programme national ou d'une stratégie nationale dans ce domaine, une stratégie qui devrait inclure la politique à mener au niveau des investissements publics, du soutien à l'investissement privée, de la formation professionnelle initiale et continue, de la recherche publique. Et une telle stratégie aurait également intérêt à intégrer la dimension de la Grande Région.

L'OGBL est d'avis que les emplois verts doivent être des emplois de qualité. Ils peuvent devenir une perspective intéressante pour les jeunes. Mais la transition vers une économie plus respectueuse de notre environnement aura également un impact sur un certain nombre d'activités et d'emplois existants. Il importe donc également de préparer les transitions éventuellement nécessaires pour préserver la situation sociale des travailleurs concernés par cette transformation économique.

L'OGBL est prêt à participer à toute initiative visant à transformer l'économie luxembourgeoise en économie durable des points de vue écologique et social.

Le secrétariat social vous informe



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale



Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Assurance-maladie

Possibilité de remboursement partiel des propres participations financières:

A partir du 1^{er} janvier 2011, la CNS a décidé, en vue de garder en équilibre son budget, d'augmenter d'un côté les cotisations et de l'autre côté certaines participations aux prestations en nature.

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à la mise en place de diverses mesures d'austérité (non application du mécanisme de l'indice sur les allocations familiales, modulation du mécanisme de l'indice en général, etc.) qui ont comme conséquence une perte considérable du pouvoir d'achat.

De ce fait, nous sommes d'avis qu'il est important d'informer nos membres qu'ils disposent du moyen de se faire rembourser partiellement les propres participations financières par la CNS.

Paiement complémentaire par la Caisse Nationale de Santé (CNS) en application des dispositions de l'article 154bis. des statuts de la CNS

L'assurance maladie-maternité prend en charge non seulement le paiement des prestations en espèces, à savoir les indemnités journalières en remplacement du revenu professionnel non perçu en cas de maladie ou de maternité du (de la) salarié(e) mais aussi les soins de santé appelés prestations en nature.

Il est à noter qu'un assuré ne peut demander le remboursement des prestations en nature (consultations, visites, actes, services médicaux et soins) auprès de la CNS que si lesdites prestations sont fournies par des prestataires conventionnés, prévues par les statuts de la CNS et inscrites dans une nomenclature des actes ou liste des tarifs.

L'assuré a droit aux prestations en nature pour lui-

même et pour les membres de la famille à sa charge. Les personnes ne bénéficiant pas d'une telle assurance à titre obligatoire peuvent opter pour une assurance volontaire continuée ou assurance facultative.

Il existe différentes modalités de remboursement des prestations en nature à savoir

- le paiement direct de la part statutaire par l'assurance maladie aux prestataires et fournisseurs aussi appelé «système du tiers-payant». Ce système permet à l'assuré de devoir régler au prestataire seule la participation à sa charge. (ex.: frais de médicaments à la pharmacie)
- le remboursement par la caisse de maladie d'une partie des frais exposés par l'assuré selon les taux et tarifs fixés dans les nomenclatures et statuts de la CNS. Ledit remboursement est prévu par les dispositions de l'article 84(3) du Code de la Sécurité Sociale (CSS) (remboursement par virement bancaire) et de l'article 163 des statuts de la CNS (remboursement par chèque bancaire).
- l'assistance exceptionnelle à la personne protégée conformément à l'article 162 des statuts de la CNS.
- le remboursement complémentaire conformément aux dispositions de l'article 154bis des statuts de la CNS.

Permettez-nous de vous exposer plus explicitement la dernière modalité de remboursement précitée à savoir « Paiement complémentaire » qui est la moins connue au quotidien.

En fait, au cours d'une année civile, l'assuré a le droit

au remboursement des participations aux prestations de soins de santé jusqu'au seuil fixé à 2,5% du revenu cotisable annualisé de l'année précédente au sens de l'article 38 du CSS.

La modalité en question permet donc à l'assuré de demander un remboursement complémentaire auprès de la CNS **des participations dépassant ledit seuil fixé** (à savoir 2,5% du revenu cotisable annualisé de l'année précédente).

Par participation on entend la partie de la prestation des soins non remboursée par l'assurance maladie. Les participations sont rattachées à l'année civile en fonction de la part de prestation de soins.

Pour l'appréciation du seuil, les participations de l'assuré et des coassurés au sens des dispositions du CSS sont totalisées. Si le conjoint de l'assuré est aussi assuré de façon obligatoire (par exemple du fait qu'il travaille légalement), ce dernier peut demander à ce que les participations des deux conjoints soient totalisées. Dans ce cas, le revenu cotisable annualisé des deux conjoints est également totalisé. Or, il est à considérer que cette

option est prise irrévocablement pour l'année civile au moment de la présentation de la demande.

Lorsque la participation atteint le seuil de 2,5% du revenu cotisable annualisé de l'année précédente, l'assuré a le droit de faire parvenir une demande annuelle auprès de la Caisse Nationale de Santé au plus tôt du 1^{er} mai de l'exercice courant. Sous peine de forclusion, la demande doit être présentée au plus tard avant la fin de la 2^e année civile qui suit celle au cours de laquelle la participation a atteint le seuil en question.

Le versement du remboursement complémentaire est effectué d'office par la caisse compétente.

Pour tout renseignement complémentaire ou l'obtention du formulaire en question, notre Service d'Information Conseil et Assistance est à votre disposition. Les coordonnées de ce service figurent à la 2^e page de l'Aktuell, voire sur notre site internet www.ogbl.lu.

Sources:

le site « de guichet » et la Législation luxembourgeoise

NEWSLETTER

Abonnez-vous à la newsletter de l'OGBL
www.ogbl.lu/newsletter/

Abonnieren Sie den Newsletter des OGBL
www.ogbl.lu/de/newsletter/



OGBL VIDEO

Visitez les pages vidéo de l'OGBL
www.ogbl.lu/info-presse/videos/

Besuchen Sie die Videoseiten des OGBL
www.ogbl.lu/de/info-presse/videos/



Politique de l'emploi

Prolongation des mesures anticrise

Le ministre du Travail et de l'Emploi a préparé un projet de loi visant à prolonger certaines mesures prises dans le contexte de la crise pour mieux utiliser l'instrument du chômage partiel en vue du maintien de l'emploi ainsi que des mesures en faveur des chômeurs indemnisés.

Ces mesures avaient été discutées dans le cadre de plusieurs réunions du Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTÉ) et un large consensus s'y était dégagé sur la nécessité de les prolonger. L'OGBL salue donc que les recommandations du CPTÉ aient été entendues et soient mises en œuvre rapidement.

Ne pas mélanger mesures de chômage avec travail intérimaire

En revanche, l'OGBL s'étonne que ce projet de loi soit utilisé pour modifier le régime légal des agences de travail intérimaire. A première vue anodine, la disposition en question risque cependant d'avoir des répercussions sur le système de placement des demandeurs d'emploi et sur le rôle de l'ADEM.

Cette démarche en faveur des agences intérimaires leur permettant à l'avenir d'élargir leur champ d'action aux services de recrutement voire de placement de salariés, ne va-t-elle pas à l'encontre de la Convention n° 96 révisée de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant les bureaux de placement payants? La partie II de ladite convention prévoit la suppression des bureaux de placement payants dès qu'un service public de l'emploi aura été établi, ce qui est le cas au Luxembourg où l'ADEM a cette mission. Cette convention a pourtant été approuvée par l'Etat luxembourgeois par une loi datée le 10 février 1958.

L'OGBL demande au ministre du Travail et de l'Emploi de retirer la disposition sur les agences intérimaires du projet de loi et d'ouvrir un débat à ce sujet au sein du CPTÉ avant, éventuellement, de légiférer. Une lettre à cette fin a été envoyée le 4 juin au ministre Nicolas Schmit.

Beschäftigungspolitik

Verlängerung der Antikrisenmaßnahmen

Der Arbeits- und Beschäftigungsminister hat ein Gesetzesvorhaben ausgearbeitet mit dem Ziel einige der im Zuge der Krise genommenen Maßnahmen zum besseren Einsatz der Kurzarbeit im Rahmen des Arbeitsplatzhalterhalts sowie Maßnahmen zu Gunsten der Arbeitslosengeldempfänger zu verlängern.

Diese Maßnahmen waren in verschiedenen Sitzungen des ständigen Beschäftigungsausschusses (CPTÉ) diskutiert worden, wo sich ein breiter Konsens zu deren Verlängerung herausgeschält hatte. Der OGBL begrüßt demzufolge, dass den Empfehlungen des CPTÉ Folge geleistet wurde und sie nun schnell umgesetzt werden können.

Arbeitslosigkeitsmaßnahmen nicht mit Zeitarbeit verwechseln

Im Gegenzug zeigt sich der OGBL erstaunt darüber, dass das Gesetzesvorhaben dazu genutzt wird den gesetzlichen Rahmen für die Zeitarbeitsagenturen zu ändern. Ein erster oberflächlicher Blick lässt Auswirkungen auf das Arbeitslosenvermittlungssystem der Arbeitslosen und auf die ADEM vermuten.

Verstößt dieser Schritt zu Gunsten der Zeitarbeitsagenturen, die dadurch künftig ihren Handlungsbereich auf die Rekrutierung beziehungsweise die Vermittlung von Arbeitnehmern ausdehnen können, nicht gegen die überarbeitete Konvention Nr. 96 der Internationalen Arbeitsorganisation (ILO) betreffend die gewerblichen Stellenvermittlungsagenturen? Teil II besagter Konvention sieht die Abschaffung gewerblicher Stellenvermittlungsagenturen infolge der Schaffung öffentlicher Arbeitsmarktvermittlungen vor, was in Luxemburg, wo die ADEM diese Rolle innehat, der Fall ist. Diese Konvention wurde seinerzeit vom Luxemburger Staat durch das Gesetz vom 10. Februar 1958 angenommen.

Der OGBL verlangt vom Arbeits- und Beschäftigungsminister die Bestimmung betreffend die Zeitarbeitsagenturen aus dem Gesetzesvorhaben zu entfernen und diesbezüglich eine Debatte im CPTÉ zu führen, dies bevor, gegebenenfalls, ein Gesetz erlassen wird. Ein Brief diesen Inhalts wurde am 4. Juni an Minister Nicolas Schmit gerichtet.

Die Informations- und Beratungsabteilung informiert

Die Geburtszulagen

Die Informations- und Beratungsabteilung musste feststellen, dass die Anzahl der Ablehnungen seitens der CNPF bezüglich der Geburtszulagen zunimmt und dies einerseits, weil der entsprechende Antrag nach Ablauf der Verfallsfrist von einem Jahr eingereicht wurde, beziehungsweise weil die verschiedenen medizinischen Untersuchungen nicht innerhalb der vorgeschriebenen Fristen erfolgten. In letzterem Fall betrifft das vor allem die Grenzgänger. Dementsprechend nachfolgend eine kurze Auflistung der verschiedenen Fristen und Bedingungen:

Die vorgeburtliche Zulage

Der Anspruch auf diese Zulage entsteht unter der Bedingung, dass die künftige Mutter sich 5 obligatorischen Untersuchungen durch einen Gynäkologen-Obstetriker und 1 zahnärztlichen Untersuchung unterzogen hat. Im Prinzip müssen diese Untersuchungen wie folgt stattfinden:

- | | |
|--------------------------------|--|
| 1. obligatorische Untersuchung | vor Ablauf des 3. Schwangerschaftsmonats |
| 2. obligatorische Untersuchung | spätestens innerhalb der 2. Hälfte des 4. Schwangerschaftsmonats |
| 3. obligatorische Untersuchung | im Laufe des 6. Schwangerschaftsmonats |
| 4. obligatorische Untersuchung | innerhalb der 1. Hälfte des 8. Schwangerschaftsmonats |
| 5. obligatorische Untersuchung | innerhalb der 1. Hälfte des 9. Schwangerschaftsmonats |
| Zahnärztliche Untersuchung | vor Ablauf des 5. Schwangerschaftsmonats |

In diesem Fall ist die strikte Einhaltung der Fristen keine absolute Zuteilungsbestimmung, die Anzahl und Art der Untersuchungen jedoch schon.

Die Geburtszulage

Die Geburtszulage an sich ist unter der Bedingung geschuldet, dass die Mutter sich der nachgeburtlichen Untersuchung nach Ablauf von 2 Wochen und innerhalb von 10 Wochen ab der Geburt unterzogen hat.

Die nachgeburtliche Zulage

Die nachgeburtliche Zulage ist unter der Bedingung geschuldet, dass das betroffene Kind folgenden Untersuchungen unterzogen wurde:

Untersuchungen, die obligatorisch von einem Kinderarzt durchzuführen sind:

- | | |
|--|---|
| 1. obligatorische Untersuchung (perinatale Untersuchung) | innerhalb von 48 Stunden ab der Geburt |
| 2. obligatorische Untersuchung (perinatale Untersuchung) | bei Verlassen der Frauenklinik, resp. zwischen dem 5. und 10. Tag ab der Geburt |

Untersuchungen, die auch von einem Allgemeinmediziner durchgeführt werden dürfen:

- | | |
|--------------------------------|---|
| 3. obligatorische Untersuchung | zwischen der 3. und 8. Lebenswoche des Kindes |
| 4. obligatorische Untersuchung | zwischen dem 4. und 6. Lebensmonat des Kindes |
| 5. obligatorische Untersuchung | zwischen dem 9. und 12. Lebensmonat des Kindes |
| 6. obligatorische Untersuchung | zwischen dem 21. und 24. Lebensmonat des Kindes |

Achtung!

Die Fristen der nachgeburtlichen Zulage müssen strikt eingehalten werden, ansonsten verliert man den Anspruch auf diese Zulage.

Ergänzende Hinweise

Die vorgeburtliche sowie die Geburtszulage selbst verfallen nach 1 Jahr ab dem Datum der Geburt und die nachgeburtliche Zulage nach 1 Jahr ab dem 2. Geburtstag des Kindes.

Die in Luxemburg wohnhaften Personen erhalten die entsprechenden Formulare von dem in Luxemburg ansässigen Gynäkologen (vorgeburtliche Zulage), respektive vom Zivilstandsbeamten bei der Anmeldung des Kindes.

Achtung Grenzgänger!

Die 3 Antragsformulare können bei der CNPF beantragt werden:

Caisse Nationale des Prestations Familiales, téléphone (00352) 47 71 531
 Schalter: 34, av. de la Porte Neuve, L- 2227 LUXEMBOURG
 Postadresse: B.P. 394, L - 2013 LUXEMBOURG

Da die vorgeburtliche sowie die Geburtszulage selbst an die Mutter ausgezahlt werden, besteht der Anspruch **nur dann, wenn die Mutter selbst** in Luxemburg pflichtversichert ist. Im Gegensatz zu anderen Leistungen handelt es sich demnach hier nicht um ein vom pflichtversicherten Vater abgeleitetes Recht!

Le Service Information, Conseil et Assistance informe

Les allocations de naissance

Le Service Information, Conseil et Assistance a dû constater que le nombre de rejets de la CNPF au niveau des allocations de naissance augmente et ce d'une part parce que la demande y relative est introduite après le délai de prescription d'un an, respectivement parce que les différents examens médicaux n'ont pas eu lieu dans les délais prescrits. Ce dernier cas concerne surtout nos membres frontaliers. Ci-après donc un bref aperçu des délais et conditions:



Viviane JEBLICK
Membre du Bureau
exécutif

L'allocation prénatale

Le droit à cette allocation est ouvert sous condition que la future mère ait effectué 5 examens obligatoires par un gynécologue-obstétricien et 1 examen dentaire par un médecin dentiste. En principe, ces examens devront se faire comme suit:

1 ^{er} examen obligatoire	avant la fin du 3 ^e mois de la grossesse
2 ^e examen obligatoire	au plus tard dans la deuxième quinzaine du 4 ^e mois de grossesse
3 ^e examen obligatoire	au cours du 6 ^e mois de la grossesse
4 ^e examen obligatoire	dans la première quinzaine du 8 ^e mois de la grossesse
5 ^e examen obligatoire	dans la première quinzaine du 9 ^e mois de la grossesse
Examen dentaire	avant la fin du 5 ^e mois de la grossesse

Dans ce cas, le strict respect des échéances n'est pas une condition absolue d'attribution, mais bien le nombre et le genre des examens.

L'allocation de naissance

L'allocation de naissance même est due sous condition que l'examen postnatal de la mère ait été effectué après l'expiration de 2 semaines et dans les 10 semaines à partir de l'accouchement.

L'allocation postnatale

L'allocation postnatale est due sous condition que l'enfant concerné était soumis aux examens suivants:

Examens à effectuer obligatoirement par un médecin pédiatre

1 ^{er} examen obligatoire (examen périnatal)	dans les 48 heures qui suivent la naissance
2 ^e examen obligatoire (examen périnatal)	à la sortie de maternité, resp. entre le 5 ^e et le 10 ^e jour de la naissance

Examens pouvant également être effectué par un médecin généraliste

3 ^e examen obligatoire	à l'âge de 3 à 8 semaines de l'enfant
4 ^e examen obligatoire	à l'âge de 4 à 6 mois de l'enfant
5 ^e examen obligatoire	à l'âge de 9 à 12 mois de l'enfant
6 ^e examen obligatoire	à l'âge de 21 à 24 mois de l'enfant

Attention!

Les délais de l'allocation postnatale doivent être strictement respectés sous peine de perdre le droit à l'allocation.

Renseignements complémentaires

Les allocations prénatale et de naissance se prescrivent par 1 an à partir de la date de naissance et l'allocation postnatale par 1 an à partir du 2^e anniversaire de l'enfant.

Pour les résidents, les formulaires respectifs sont remis par le gynécologue-obstétricien établi au Grand-Duché (allocation prénatale), respectivement par l'Officier de l'Etat Civil lors de la déclaration de l'enfant.

Attention non-résidents!

Les formulaires respectifs peuvent être obtenus auprès de la:

Caisse Nationale des Prestations Familiales, téléphone (00352) 47 71 531
Guichets: 34, av. de la Porte Neuve, L- 2227 LUXEMBOURG
Adresse Postale: B.P. 394, L - 2013 LUXEMBOURG

Les allocations prénatale et de naissance sont toutes deux payées à la mère et le droit y relatif n'est ouvert **que si la mère même** est affiliée obligatoirement au Grand-Duché de Luxembourg. Contrairement à d'autres prestations, il ne s'agit donc pas d'un droit dérivé par l'affiliation du père!



Christel Schuler

Michèle Schrobiltgen



Véronique Eischen

Banques et Assurances

Secteur financier

Des plans sociaux détournés au seul service des employeurs

Le Syndicat Banques et Assurances de l'OGBL en a ras le bol. Ces derniers temps les employeurs s'empressent de vouloir négocier des plans sociaux dans le secteur financier, avec l'aide des avocats patronaux, qui leur permettent de se débarrasser gratuitement de leurs salariés.

Négocier un plan social signifie d'après la loi que les négociations doivent porter en premier lieu sur les possibilités d'éviter ou de réduire le nombre des licenciements collectifs ainsi que sur les possibilités d'en atténuer les conséquences par le recours à des mesures sociales d'accompagnement.

Or, ceci n'est plus le cas dans le secteur financier. Les employeurs établissent des plans sociaux avec des durées de validité allant jusqu'à 3 ans, et ne licencient plus les salariés concernés tel que prévu par la loi, immédiatement après la signature du plan social.

Si dans l'immédiat on pourrait dire que cette procédure constitue un avantage pour le salarié, ce n'est

plus vrai si on connaît la procédure que les employeurs ont mise en place sur avis juridique de leurs avocats.

Le salarié est convoqué à un pré-entretien (procédure non prévue par la loi), lors duquel l'employeur lui annonce qu'il fera certainement partie du plan social et qu'il sera probablement licencié quelque part au cours des trois prochaines années. En attendant, il est supposé continuer à prêter son travail normalement en attendant le jour J. Ce qu'engendre psychologiquement cette procédure pour le salarié, n'intéresse guère l'employeur. Mais le pire est que si le salarié retrouve un nouvel emploi après avoir déployé tous ses efforts pour cela, il est obligé de démissionner de son emploi et de prêter son préavis légal. Le fait de devoir démissionner aura pour conséquence qu'il ne pourra pas bénéficier du plan social et ne jouira même pas des indemnités de départ légales prévues par la loi.

Le Syndicat Banques et Assurances de l'OGBL rejette vigoureusement cette procédure qui ne sert qu'à léser supplémentairement les salariés menacés de perdre leur emploi. Pourquoi un salarié à qui on annonce qu'il sera licencié sous un plan social, doit-il démissionner s'il retrouve un nouvel emploi et ne peut-il pas bénéficier des avantages du plan social, si ce n'est pour se débarrasser de lui à coût zéro?

Nonobstant les conséquences, tant financières que psychologiques, qu'entraînent la perte d'un emploi, cette procédure pénalise surtout les salariés qui, vue l'incertitude dans laquelle ils se trouvent, essaient de retrouver au plus vite un nouvel emploi pour ne pas se retrouver dans une situation sociale désastreuse.

En tant que syndicat, nous ne pouvons accepter de signer des plans sociaux qui forcent les

salariés à démissionner de leurs emplois, alors que ces derniers sont supprimés par l'employeur.

Par conséquent, les négociations des derniers plans sociaux ont tous abouti devant l'Office national de conciliation (ONC). Le prochain sera celui de Lombard Assurances. Malheureusement, l'ONC n'a aucune obligation légale de résultat en la matière.

En cas de non-accord à l'ONC, l'employeur peut licencier ses salariés sans plan social tout en respectant les délais légaux minimum.

Le Syndicat Banques et Assurances de l'OGBL est scandalisé par cette nouvelle approche que les employeurs adoptent à l'égard de leurs salariés. Qu'en est-il de la responsabilité sociale des employeurs?

Le Syndicat Banques et Assurances de l'OGBL lance un appel urgent au ministre du Travail à mettre tout en œuvre afin que la loi sur les licenciements collectifs soit modifiée dans les plus brefs délais. Cette loi doit donner les mêmes droits à tous les partenaires sociaux réunis autour de la table de négociation. La loi actuelle confère uniquement des droits à l'employeur qui peut refuser comme bon lui semble toutes les revendications salariales, sachant qu'aucune loi ni procédure ne pourra l'obliger à modifier sa position pour qu'elle soit en faveur des salariés.

Secteur Assurance

Nouvelle convention collective signée

En date du 5 juin 2012 l'OGBL/SBA et les autres partenaires sociaux ont signé une nouvelle convention collective pour les salariés du secteur de l'assurance.

Cette convention qui porte sur les années 2012, 2013 et 2014 prévoit

les améliorations financières suivantes:

Pour l'année 2012

- enveloppe globale: 0,50%
- prime de conjoncture: 100% du montant non-indexé de celle de 2011 (avec application de l'ancienneté)
- un jour de repos extraordinaire à prendre de préférence le 31.12.2012 en tant que prime de signature, ce jour de repos étant unique et non-récurrent

Pour l'année 2013

- augmentation linéaire de 0,50% avec adaptation des barèmes
- enveloppe global: 0,70%
- prime de conjoncture: 100% du montant non-indexé de celle de 2011 (avec application de l'ancienneté)

Pour l'année 2014

- augmentation linéaire de 0,60% avec adaptation des barèmes
- enveloppe globale: 0,80%
- prime de conjoncture: 110% du montant non-indexé de celle de 2011 (avec application de l'ancienneté)

En outre, la convention collective signée prévoit des améliorations

qualitatives axées sur l'employabilité des salariés par la prise en charge par l'employeur des coûts de mesures d'accompagnement visant à permettre au salarié ayant perdu son emploi de retrouver le plus rapidement possible un emploi auprès d'un nouvel employeur ou de développer une activité d'indépendant. Les salariés licenciés ayant plus de 3 ans d'ancienneté dans l'entreprise et n'ayant pas été licenciés pour faute grave peuvent profiter de ces mesures.

L'OGBL/SBA et les autres partenaires sociaux s'engagent en outre à améliorer la formation des salariés dans un délai rapproché.

Lombard Assurance L'emploi et l'avenir de 89 salariés et de leurs familles sacrifiés

Malgré 15 jours d'après négociations afin d'aboutir à la mise en place d'un plan social, les représentants du personnel de Lombard Assurances ensemble avec le Syndicat Banques et Assurances de l'OGBL et les autres partenaires sociaux, déplorent le refus catégorique de la direction d'aboutir à un accord pour un plan social équilibré.

Nonobstant des bénéfices confortables réalisés en dépit des crises économiques successives (et l'allocation d'un budget de 30 millions d'euros pour restructurer la compagnie d'assurance) la direction de Lombard Assurances n'accepte toujours pas de négocier toutes les possibilités de réinsertion immédiate dans le marché du travail pour les salariés concernés.

Cet échec des négociations oblige l'OGBL/SBA et les autres syndicats à protester avec véhémence contre cette intransigeance du patronat et les contraint, par conséquence, à saisir l'Office National de Conciliation.



Hubert Hollerich

**Aviation
Civile**

Billigfluglinie Easyjet

Unlautere Konkurrenz für traditionelle Flug- gesellschaften

Eine Delegation des OGBL-Syndikats Zivile Luftfahrt kam am 25. Mai 2012 mit Nachhaltigkeits- und Infrastrukturminister Wiseler sowie Tourismus- und Mittelstandsministerin Hetto-Gaasch zusammen. Zur Diskussion stand die Ankunft der Low Cost Airline Easyjet, die im April bekannt gab, ab Oktober dieses Jahres Billigflüge von Luxemburg nach London anzubieten.

Der OGBL zeigte sich erstaunt über den Sinneswandel der Regierung, hatte es doch noch im Januar geheißen, es werde keine Billigfluggesellschaft nach Luxemburg kommen, die Regierung setze vielmehr auf ein komplementäres Angebot indem sie versuche,



Touristen aus China und Russland mit günstigen Flügen nach Luxemburg zu bringen.

Arbeitsplätze in Gefahr

Die OGBL-Delegation zeigte sich besorgt über die Tatsache, dass mit der London-Route, die traditionellen Fluggesellschaften Luxair, AirFrance/Cityjet und British Airways, nun doch, trotz gegenteiliger Regierungserklärungen, in direkte Konkurrenz zu einer Billigfluglinie gesetzt werden. Diese Politik werde mittel- und langfristig negative Auswirkungen auf die Beschäftigung haben. Denn Easyjet wird gemäß eigenen Aussagen keine Arbeitsplätze in Luxemburg schaffen. Der OGBL warnte davor, dass mit der Ankunft von Easyjet sowohl Arbeitsplätze beim Flugpersonal als auch beim Bodenpersonal in Gefahr seien. Ein erster Sozialplan bahnt sich schon bei AirFrance an, die wegen der Billigflugkonkurrenz in Turbulenzen geraten ist. Die kritische Lage bei AirFrance wird womöglich Auswirkungen auf den Standort Luxemburg haben.

Rezente ETF-Studie

Der OGBL händigte beiden Regierungsvertretern eine im März 2012 von der Europäischen Transportarbeiter Föderation (ETF) erstellte

wissenschaftliche Studie über die Entwicklung des Low Cost-Modells in der europäischen Luftfahrtindustrie aus. In der Studie werden die Arbeits- und Sozialbedingungen bei den Billigfluggesellschaften analysiert. Sie zeigt auf, dass mit der vermehrten Präsenz von Low-Cost-Airlines sowohl die Beschäftigten als auch die Konsumenten immer mehr in eine Abwärtsspirale geraten.

Compagnie à bas coûts Easyjet Concurrence déloyale pour les compagnies traditionnelles

Une délégation du Syndicat Aviation civile de l'OGBL a rencontré le ministre du Développement durable et des Infrastructures Claude Wiseler et la ministre des Classes moyennes et du Tourisme Française Hetto-Gaasch en date du 25 mai 2012. La discussion porta sur l'arrivée d'Easyjet qui annonça, en avril, d'offrir des vols réguliers de Luxembourg à Londres à partir du mois d'octobre cette année.

L'OGBL se montra surpris de ce changement de mentalité, alors qu'en janvier, le gouvernement avait déclaré qu'une compagnie

low cost ne serait pas une option pour le Luxembourg et qu'il faudrait plutôt prévoir une offre complémentaire à l'offre existante. En janvier, le gouvernement déclarait vouloir intensifier l'échange touristique entre le Luxembourg et la Russie et la Chine en offrant, dans ces régions, des vols à bas coûts.

Emplois en danger

La délégation OGBL se montra inquiète du fait que, sur la route de Londres, les compagnies traditionnelles Luxair, AirFrance et British Airways, opérant également des vols sur Londres, seront mises en concurrence directe avec une compagnie à bas coûts. A moyen et à long terme, cette politique aura des répercussions négatives sur l'emploi. Easyjet, pour sa part, a déjà déclaré ne pas vouloir créer d'emplois au Luxembourg. L'OGBL a mis en garde contre une perte d'emplois au niveau du personnel navigant ainsi qu'au niveau du personnel au sol. Un premier plan social s'annonce déjà auprès d'AirFrance qui se trouve dans une situation très critique à cause des compagnies low cost. Cette situation risque d'avoir des répercussions sur le Luxembourg.

Etude récente de l'ETF

Lors de cette entrevue, l'OGBL a remis aux deux ministres une étude scientifique récente sur le développement du modèle low cost dans le secteur de l'aviation civile en Europe, réalisée en mars 2012 par l'ETF (Fédération Européenne des Travailleurs du Transport). Cette étude analyse les conditions sociales et de travail en vigueur auprès des compagnies à bas prix. Elle démontre que la présence renforcée de compagnies low cost ne saura stopper la spirale vers le bas, ni pour les salariés, ni pour les consommateurs.



**Bois, Caoutchouc,
Céramique,
Chimie,
Ciment,
Papier,
Plastique,
Textile et
Verre**



Alain Mattioli

Groupe Luxguard

Piquet de protestation devant l'usine à Bascharage

Chez Luxguard I Bascharage et Luxguard II Dudelange, l'ambiance de travail se dégrade de plus en plus et la pression voire le harcèlement font partie du style managérial au quotidien. Les directions des deux sites pratiquent une pression accrue sur les délégués du personnel et leur manière de travailler. Les agissements du management pourraient être qualifiés d'entrave au bon fonctionnement de la délégation.

Un grave accident de travail suite à la réduction du personnel

Le nombre du personnel qui a été continuellement réduit sur les deux sites arrive désormais à un niveau critique. Lors des réunions avec le personnel, la direction de Luxguard

Bascharage a affirmé que le niveau actuel limiterait la possibilité d'octroi des congés. Si cet aspect du manque chronique de personnel est déjà préoccupant, un autre facteur, l'insécurité des salariés sur les deux sites, est à condamner.

A maintes reprises, les délégations du personnel et les comités mixtes ont signalé aux directions de Luxguard I et Luxguard II le danger potentiel résultant de la pression accrue et du manque chronique de personnel. A leurs yeux, il n'était qu'une affaire de temps avant qu'un nouvel accident inévitable se passe.

La direction – il s'agit en effet de la même composition pour Bascharage et Dudelange – a fait la sourde oreille et de ce fait les salariés et leurs représentants condamnent fermement sa légèreté et négligence qui ont conduit le samedi 26 mai à Luxguard Dudelange à un très grave accident de travail.

Echec des négociations pour le renouvellement de la convention collective chez Luxguard!

Les négociations pour le renouvellement ont échoué et ce malgré la position modérée de l'OGBL qui ne revendiquait que l'alignement des conventions collectives sur les deux sites, le maintien des acquis sociaux

ainsi qu'une augmentation linéaire de 2% pour 2012 respectivement 2013 et 2014. Cet échec confirme que le dialogue social est inexistant. En effet, la direction s'est déclarée incapable de trouver une solution autour de la table de négociation et a saisi l'Office national de conciliation du litige. Rappelons que depuis le mois d'octobre 2011, l'OGBL et la direction de Luxguard Bascharage négocient pour le renouvellement de la convention collective existante.

99,6% du personnel soutient l'OGBL

Suite à cette attitude de la direction, l'OGBL a consulté le personnel sur la marche à suivre. 99,6 % du personnel a mandaté l'OGBL de poursuivre le combat pour le maintien des acquis sociaux et la reconnaissance des revendications salariales et s'est engagé à participer à des actions syndicales.

Une première action a eu lieu le 5 juin 2012.

Entretemps, plusieurs réunions ont eu lieu devant l'Office national de conciliation. Le président de l'Office a déclaré que, vu les grandes divergences entre les parties, il était dans l'impossibilité de formuler une proposition (une manière comme une autre de fuir les responsabilités). En même temps, les assesseurs patronaux ont refusé de prononcer une non-conciliation, ce qui aurait accordé le droit de grève aux salariés de l'entreprise. Actuellement, nous devons donc attendre la fin du délai légal (à savoir l'expiration d'un délai de seize semaines à compter de la première réunion de l'Office national de conciliation ce qui nous amènera aux alentours du 25 septembre) à partir duquel une des parties au litige pourra décréter une non-conciliation.

D'ici-là, nous continuerons à informer et à mobiliser le personnel.



Commerce



Hernani Gomes

André Sowa

Schlecker Luxemburg

Das Warten geht weiter

Am Mittwoch den 20. Juni 2012 haben sich die Gewerkschaften OGBL und LCGB in der CLC (Confédération Luxembourgeoise du Commerce) erneut mit der Geschäftsführung von Schlecker Luxemburg getroffen. Im Laufe dieser Sitzung wurde über die rezenten Pressemitteilungen rund um das Fortschreiten des Insolvenzverfahrens von Schlecker diskutiert.

Fakt ist, dass die Verhandlungen für die Übernahme von Schlecker Österreich und der zum Schlecker-Konzern gehörenden IhrPlatz-Märkte (490 Märkte) weiterhin laufen. Dies ist umso wichtiger für den Standort Luxemburg, da die hiesigen Schlecker-Märkte bekanntlich zu Schlecker Österreich gehören, während die Warenlieferung über die Logistikstrukturen von IhrPlatz in Deutschland laufen.

Solange die Verhandlungen in Deutschland und Österreich nicht abgeschlossen sind, besteht in den nächsten Wochen auch weiterhin keine Gefahr für die Belieferung in Luxemburg.

Schlecker Luxemburg schrieb auch im Monat Juni weiterhin schwarze Zahlen und dies trotz einiger aktueller Engpässe bei der Warenlieferung.

Die Gewerkschaften OGBL und LCGB und die Geschäftsführung von Schlecker Luxemburg haben vereinbart, sich Anfang Juli erneut in der

CLC zu treffen, um Bilanz über die Verhandlungen in Deutschland und Österreich zu ziehen.

Services et Energie



Carole Calmes

Pit Schreiner

ACL Services S.A.

Renouvellement de la convention collective

La direction d'ACL Services S.A. vient de signer le renouvellement de la convention collective avec l'OGBL, seul syndicat représenté au sein de la délégation du personnel.

Outre les acquis et avantages sociaux déjà en vigueur, la convention collective prévoit entre autres, les améliorations suivantes:

- paiement d'une prime unique de 300 euros payable au mois de juin 2012 à tous les salariés engagés avant le 1^{er} janvier 2012;
- un jour de congé supplémentaire pour les salariés ayant atteint l'âge de 50 ans;
- un jour de congé supplémentaire pour les salariés ayant atteint l'âge de 55 ans;
- augmentation de la prime de nettoyage des vêtements de travail à 45 euros par mois;
- instauration d'un groupe de travail pour réviser la grille salariale, la formation professionnelle ainsi que pour promouvoir le bien-être au travail.

La convention collective a été conclue pour une durée d'une année (1^{er} janvier 2012 - 31 décembre 2012).



Jean-Claude Bernardini

Sidérurgie et Mines

ArcelorMittal

Les syndicats obtiennent un soutien important au Parlement européen

Le mardi 12 juin, une délégation de représentants syndicaux européens a été reçue par Madame Pervenche Berès, présidente de la Commission de l'emploi et des affaires sociales au Parlement européen. Jean-Claude Bernardini représentait l'OGBL à cette réunion, à laquelle assistaient également les députés européens Robert Goebbels, Claude Turmes et Georges Bach.

Dans un communiqué final, Madame Berès déclare notamment: «*La stratégie du groupe ArcelorMittal consiste à opposer les travailleurs entre eux. Nous devons empêcher que les salariés de Liège s'opposent à ceux de Florange. Il faut défendre l'industrie métallurgique européenne dans son ensemble, en se donnant les moyens de construire une véritable politique industrielle européenne*».

Les échanges ont permis d'explorer diverses pistes et d'ébaucher des solutions à l'échelon européen, parmi lesquelles figure la proposition d'instaurer une réglementation européenne contraignante sur les restructurations. Cette dernière fait l'objet d'un rapport de l'eurodéputé espagnol Alejandro Cercas, présent également à la réunion, et qui sera discuté prochainement avec les syndicats.

Forts de cette première rencontre,

syndicalistes et parlementaires européens ont convenu de faire entendre leur voix auprès d'Antonio Tajani, Commissaire européen en charge de l'industrie

Enfin, l'OGBL rappelle qu'il a remis une étude sur la viabilité économique des deux sites de production luxembourgeois Schifflange et Rodange. Le ministre luxembourgeois de l'Economie a commandité un audit pour analyser le bien fondé de l'étude. Les résultats de cet audit devraient être connus d'ici fin juin et seront discutés avec l'OGBL et la direction de l'entreprise.

Lire également le communiqué de la fédération syndicale européenne industriAll sur le site internet de l'OGBL www.ogbl.lu, rubrique INFO & PRESSE, Communiqués, Syndicat Sidérurgie et Mines

Le 16 mai 2012 à Bruxelles industriAll European Trade Union est née

La Fédération européenne des métallurgistes (FEM), la Fédération européenne des syndicats des mines, de la chimie et de l'énergie (EMCEF) et la Fédération syndicale européenne – Textile, Habillement et Cuir (FSE-THC) ont formellement fusionné à Bruxelles, le 16 mai 2012

pour devenir IndustriAll European Trade Union.

Plus de 550 délégués (dont Jean-Claude Bernardini et Marco Casagrande pour l'OGBL) ont assisté à la création de la nouvelle organisation qui représente plus de 7 millions de salariés dans les industries d'Europe.

Le secrétaire général, Ulrich Eckelmann, a déclaré lors du congrès: *«IndustriAll European Trade Union symbolise un changement de cap pour l'Europe. L'Europe a besoin d'une croissance industrielle soutenue, de plus d'emplois et d'une meilleure sécurité de l'emploi, de droits de participation élargis pour ses travailleurs et ses citoyens, et d'une solidarité plus forte et plus juste pour la répartition des revenus et des richesses en Europe.»*

Le congrès fondateur a adopté une résolution politique ([voir sur le site internet de l'OGBL, rubrique NOS SYNDICATS, Syndicat Sidérurgie et Mines, Résolutions](#)) qui pose les fondations du travail dans quatre domaines essentiels: la politique industrielle, la politique de l'entreprise, la négociation collective et le dialogue social. La résolution exige la fin des politiques d'austérité et



réclame des investissements pour favoriser la croissance économique.

La fusion européenne a été suivie en juin par la création de IndustriAll Global Union au niveau mondial.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach

Nora Back

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL revendique plus de cogestion!

Pas de pensée unique dans la discussion autour de l'amélioration de la qualité dans le secteur des enfants et de la jeunesse

La ministre de la Famille a introduit deux projets de loi et cinq projets de règlements grand-ducaux afin de garantir un accès aux services d'accueil et d'encadrement à tous les enfants et afin d'améliorer la qualité de ces services.

Lors d'une entrevue avec la ministre de la Famille, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL a souligné qu'il approuve l'amélioration de la qualité à travers une augmentation du personnel qualifié, ainsi que l'introduction du temps de préparation et de concertation et les 16 heures de formation continue obligatoires par an. Des défaillances de qualité qui, six ans après que l'OGBL les avait déjà dénoncées, seront enfin ajustées!

Nous regrettons pourtant que les experts du terrain soient encore



une fois exclus de l'élaboration des mesures de qualité.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs revendique que tous les partenaires sociaux (donc aussi les syndicats représentatifs du secteur social) doivent faire partie de la commission chargée d'élaborer le cadre de référence national qui définit les objectifs généraux et les principes pédagogiques fondamentaux que doivent suivre les organismes offrant des services d'éducation et d'accueil pour enfants.

De même, le concept d'action général, donc l'adaptation au contexte local des objectifs généraux et des principes pédagogiques du cadre de référence, reste encore une fois sous la seule responsabilité des gestionnaires, sans droit de participation pour le personnel éducatif et ses représentants.

Le projet de loi prévoit également un modèle de journal de bord à remplir par les gestionnaires afin de documenter le concept d'action général. Une description des fonctions ainsi qu'une auto-évaluation au sein du service sont des éléments essentiels de ce journal de bord.

L'OGBL dénonce toute tentative de pensée unique dans le secteur social et souligne le danger de toute démarche permettant d'exercer encore plus de pouvoir sur le personnel!

L'obligation de la formation continue est très appréciable dans un souci d'amélioration de la qualité. Pourtant, la gestion de ladite formation continue au sein du service doit se faire en collaboration étroite avec le personnel et ses représentants. Nous proposons la création d'une institution nationale pour la formation continue dans le secteur social, gérée ensemble par le gouvernement, le patronat et les syndicats.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL

souligne que toute réforme de qualité dans le secteur social sera vouée à l'échec sans le droit à la cogestion de la part des professionnels du terrain!

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL verlangt mehr Mitbestimmung!

Kein Einheitsdenken in der Diskussion um die Verbesserung der Qualität im Kinder- und Jugendbereich

Die Familienministerin hat zwei Gesetzesvorschläge und fünf großherzogliche Verordnungen ausgearbeitet um einerseits den Zugang zu den Betreuungseinrichtungen zu garantieren, und andererseits die Qualität dieser Betreuung zu verbessern.

Im Rahmen einer Unterredung mit der Familienministerin hat das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL die Qualitätsverbesserung durch mehr qualifiziertes Personal sowie die neu eingeführte Vorbereitungs- und Besprechungszeit und die verbindlichen 16 Stunden Weiterbildung pro Jahr sehr begrüßt. Alles Qualitätsmängel die, 6 Jahre nachdem das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen sie bereits angeprangert hat, nun endlich behoben werden!

Wir bedauern jedoch, dass die Experten aus der Berufspraxis wieder einmal von der Ausarbeitung der Qualitätsmaßnahmen ausgeschlossen sind.

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen verlangt dass alle Sozialpartner (also auch die repräsentativen Gewerkschaften im Sozialsektor) in der Kommission die den nationalen Referenzrahmen festlegt, vertreten sind. Dieser nationale Referenzrahmen soll die allge-

meinen Zielsetzungen, sowie die pädagogischen Prinzipien festlegen, an die sich alle Betreuungseinrichtungen zu halten haben.

Das gleiche gilt für das pädagogische Konzept, also die Anpassung der allgemeinen Zielsetzungen und der pädagogischen Prinzipien aus dem nationalen Referenzrahmen an die lokalen Gegebenheiten. Die Ausarbeitung dieses Konzeptes liegt wieder einmal allein bei der Leitung der einzelnen Einrichtung, ohne jegliches Mitspracherecht des Betreuungspersonals und seiner Vertreter.

Der Gesetzesentwurf sieht ebenfalls ein Logbuch vor, in dem die Umsetzung des pädagogischen Konzepts von der Einrichtungsleitung dokumentiert werden soll. Wesentliche Bestandteile dieses Logbuchs sind eine Funktionsbeschreibung, sowie eine Autoevaluation.

Der OGBL prangert jegliches Einheitsdenken im sozialen Bereich an, und unterstreicht die Gefahr jeglicher Vorgehensweisen die erlauben noch mehr Druck auf das Personal auszuüben!

Die obligatorische Weiterbildung ist sehr begrüßenswert im Rahmen der Qualitätsverbesserung. Allerdings müssen das Personal und seine Vertretung an der Ausarbeitung des Weiterbildungskonzepts in den einzelnen Einrichtungen beteiligt werden. Wir schlagen deshalb für den sozialen Sektor die Gründung einer nationalen Weiterbildungsinstitution vor, die gemeinsam von Regierung, Patronat und Gewerkschaften geführt wird.

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL unterstreicht, dass jegliche Qualitätsreform im sozialen Sektor nur mit dem Mitspracherecht der Experten der Berufspraxis durchgeführt werden kann!

Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti



Danièle Nieves

Le MENFP s'obstine à ignorer les conséquences désastreuses de ses réformes

Après la mobilisation de 2/3 des enseignants fin mars 2012, les syndicats du fondamental avaient espéré que les responsables du MENFP prendraient conscience qu'il est impossible de réussir la réforme scolaire sans l'appui des enseignants du terrain. Dès lors, ils avaient espéré que le MENFP prendrait enfin au sérieux leurs principales revendications concernant la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental qui sont:

- l'arrêt de la réduction des leçons d'enseignement à travers le contingent;
- la réduction des procédures bureaucratiques;
- la mise en place de bilans plus cohérents et plus lisibles pour l'évaluation des élèves.

Néanmoins le MENFP persiste dans sa politique du dialogue de sourds et du fait accompli:

- en accordant de moins en moins de leçons d'enseignement aux écoles, qui n'ont dès lors plus les moyens de venir en aide aux élèves en difficulté;
- en augmentant chaque jour la charge administrative des comités d'école, tels les plans d'encadrement périscolaires et autres monstres bureaucratiques;

- en déposant, en dépit des objections fondées des syndicats, un projet de loi sur une réorganisation de l'inspectorat qui multiplie les instances de contrôle tout en les éloignant encore plus du terrain et en instaurant une bureaucratie insensée;
- en s'accrochant à une forme d'évaluation dont les incohérences sont patentées.

Le dernier échange sur les bilans intermédiaires entre la ministre de l'Éducation nationale et les syndicats et surtout la communication du MENFP faisant suite à cet échange constitue une illustration particulièrement parlante de la façon de procéder du MENFP.

Les syndicats avaient relevé les incohérences des bilans actuels à travers maints exemples concrets et dénoncé la logique de la progression linéaire selon une trame préconçue qui ne respecte nullement les progressions très diverses des enfants. Ils avaient même développé un modèle de bilan alternatif, discuté et accepté au préalable par une majorité des enseignants. Face à une attitude très hostile de la ministre, les syndicats avaient renoncé à l'introduction

des nouveaux bilans dès la rentrée 2012/2013 contre l'assurance d'une prise en compte du modèle soumis par les syndicats dans l'élaboration d'un nouveau modèle pour l'année 2013/2014. Une première journée de discussion avait même été fixée au 14 septembre 2012, afin de pouvoir aboutir rapidement à un nouveau modèle pouvant être soumis aux écoles bien avant son entrée en vigueur.

Quelle n'a été la consternation des syndicats au retour de la réunion de lire un communiqué du MENFP rappelant la poursuite des principes adoptés par le MENFP et le désir «d'assurer aux enseignants et aux parents la stabilité et le temps nécessaires pour s'approprier les nouveaux outils». L'échange avec les syndicats n'étant destiné qu'à «approfondir l'analyse des vécus sur le terrain».

Les syndicats constatent que cette analyse a bel et bien été effectuée déjà et qu'il s'agit maintenant de réagir au plus vite pour éviter un désordre généralisé. Ils ne se prêteront pas au jeu de dupes ne consistant qu'à gagner du temps en menant un dialogue de façade derrière lequel la politique du fait



accompli se met en place. De plus en plus d'enseignants commencent à se lasser et se résignent à obtempérer pour retrouver un peu de sérénité dans leur pratique enseignante journalière. Ceux qui gardent un esprit critique sont systématiquement dénigrés par les responsables du MENFP. Le MENFP joue à l'usure en campant sur ses positions.

Nombre d'enseignants sont néanmoins fortement préoccupés par les mesures mises en place et ils se font de sérieux soucis pour l'avenir de leurs élèves et au-delà pour l'avenir de la société luxembourgeoise. Ils appellent les parents d'élèves à jeter un regard critique sur l'évolution de l'école publique et à s'informer sur les enjeux des réformes auprès des différents acteurs.

Si le MENFP ne consent pas à ouvrir de réelles négociations sur les sujets essentiels qui lui ont été soumis par les syndicats, ces derniers devront envisager d'autres moyens pour se faire entendre.



Projet de réforme de la Fonction publique dans le secteur de l'enseignement

Litige du SEW/OGBL et de l'APESS contre le gouvernement

Le ministre de la Fonction publique refuse toute négociation et porte atteinte au droit de grève de milliers d'enseignants opposés à son projet de réforme

Le 1^{er} mars 2012, les syndicats APSS et SEW/OGBL avaient entamé une procédure de conciliation suite au refus du ministre de la Fonction publique de toucher aux quatre principes de sa réforme que sont :

- la gestion par objectifs;
- l'appréciation du fonctionnaire;
- la hiérarchisation de la carrière par majoration d'échelon;
- un stage de 3 années rémunéré à 80 % respectivement 90%.

Lors de la deuxième séance de la Commission de conciliation, qui a eu lieu le mardi 19 juin, le ministre Biltgen a réitéré son refus de négocier les principes contestés par nos syndicats pour le secteur de l'enseignement. Il demande à nos syndicats d'accepter ces principes pour entamer ensuite des pourparlers sur les modalités de mise en œuvre avec la ministre de l'Éducation. Mais nos syndicats s'opposent justement à ces principes et ils ne voient pas comment ils pourraient d'abord les accepter pour négocier ensuite leur application.

Par conséquent il n'y a eu aucune ouverture pour nos deux syndicats.

Dans des prises de position écrites demandées par le président de la Commission, le gouvernement et la CGFP estiment que ces principes, validés par un accord entre ces deux parties sont valables pour toute la Fonction publique et qu'ils ne peuvent être contestés pour le

secteur de l'enseignement que dans le cadre d'un litige collectif généralisé que seule la CGFP en tant que syndicat représentatif pour l'ensemble de la Fonction publique serait en droit d'introduire.

Or, le président de la Commission, seul membre impartial de l'assemblée, ne partage pas cet avis et soutient qu'il s'agit de litiges sectoriels que les syndicats SEW/OGBL et APSS sont en droit d'introduire.

Pourtant, étant donné que les délégués du gouvernement et de la CGFP ont une majorité au sein de la Commission, leur point de vue l'emporte au sein de celle-ci pour déclarer que le litige ne serait pas valablement engagé et qu'il serait «irrecevable».

Les représentants des syndicats APSS et SEW/OGBL rejettent avec véhémence cette interprétation du gouvernement et de la CGFP. Ils estiment que la Commission de conciliation n'a pas à décider – avec notamment les voix de la partie patronale, constituée ici par le gouvernement – une «irrecevabilité» du litige. Au contraire, à défaut de négociation, elle peut seulement constater la conciliation ou la non-conciliation des parties. Toute autre interprétation serait une atteinte intolérable au droit de grève.

Mandatés par les 4 500 signataires du Manifeste de décembre 2011 et par les 6 000 enseignant-e-s sortis-e-s dans la rue pour la grande manifestation du 22 mars 2012, nos syndicats n'abandonneront pas leur résistance contre les projets de réforme.



Romain Daubenfeld



**Transport
sur route**

Secteur du transport sur routes

Dumping social!

Le 15 juin 2012, le syndicat Transport sur route/ACAL de l'OGBL a organisé un piquet de protestation contre le dumping social sur les routes, avec ses collègues de l'F.G.T.B.-Ubot sur l'aire de repos de Capellen.

Les syndicalistes ont distribué des tracts en 12 langues aux chauffeurs venant de 35 pays différents qui conduisent sur les routes européennes.

Tous exécutent le même travail, courent les mêmes risques sur les routes, ils doivent respecter la même directive relative aux temps de conduite et de repos. Pourtant, il existe de très grandes différences en ce qui concerne les conditions de rémunération et de travail entre les différents chauffeurs. Bien évidemment une telle situation ouvre grandement la porte au dumping social et même à l'exploitation.

Il faut impérativement arrêter le traitement inégal des chauffeurs!

Les seules victimes de tout cela sont les chauffeurs professionnels.

Les seuls gagnants sont les employeurs peu scrupuleux.

Certains chauffeurs roulent

13 000 km par mois, pour un salaire mensuel entre 300 et 500 €, et avec entre 30 et 45€ de frais de route par jour, soit environ 1 300€ par mois. Ils dorment dans leur camion, s'absentent de chez eux pendant des semaines ou même des mois, sans possibilité de voir leur famille.

Nos revendications

- Renforcer la directive relative au détachement: celui qui travaille dans un pays étranger doit recevoir le salaire qui correspond aux conditions de ce pays, ce qui inclut tous les éléments salariaux, avantages extra-légaux, fiscalité.

- Faire la chasse aux employeurs qui pratiquent le dumping social et non une chasse aux chauffeurs exploités.
- Que nos responsables politiques comprennent enfin qu'un chauffeur fatigué est aussi un chauffeur qui risque davantage une absence de vigilance au volant et qui risque donc un accident de circulation toujours préjudiciable pour les usagers, pour le chauffeur et pour les victimes.

Des chauffeurs se font licencier et, en même temps, les employeurs font appel à des chauffeurs venant des pays de l'Est.



Vous voulez vous engager au sein de votre entreprise ou vous voulez contacter un syndicat professionnel?

En tant que membre de l'OGBL vous faites partie d'un **syndicat professionnel** de l'OGBL s'occupant de votre secteur d'activité spécifique. Si vous souhaitez vous engager dans votre entreprise ou contacter votre syndicat pour une autre raison, vous trouvez les coordonnées sur le **site internet www.ogbl.lu** sous la rubrique **Nos syndicats**, et sur la page du syndicat en question, sous la rubrique **Le syndicat**.

Interview mit Prof. Dr. Helmut Willems und Dipl.-Soz. Andreas Heinen

Welche Herausforderungen und Zukunftsperspektiven für die jungen Generationen Luxemburgs?

Am Rande einer Konferenz, zu welcher die Jugendabteilung des OGBL am 4. Juni ins Exit07 (Carré Rotondes) einlud, um über die Probleme und Perspektiven von jungen Menschen zu diskutieren, unterhielten wir uns mit den Referenten Prof. Dr. Helmut Willems und seinem Assistenten Andreas Heinen. Die beiden Sozialwissenschaftler der Universität Luxemburg sind sehr aktiv in der Jugendforschung und waren u.a. Mitarbeiter beim ersten großen nationalen Jugendbericht (2010).

Aktuell: Sie waren Gastredner auf unserer Jugendkonferenz. Was war Ihr Eindruck von diesem Abend?

Die Veranstaltung ist auf große Resonanz gestoßen. Die Diskussionen mit den Teilnehmern haben gezeigt, dass sich viele Menschen im Land Gedanken über die Situation der Jugendlichen machen. Besonders beeindruckt hat uns dabei das hohe Bewusstsein der Teilnehmer darüber, dass die junge Generation heute mit mehr Unsicherheiten konfrontiert ist, was die berufliche Zukunft angeht.

Aktuell: Die Jugend an sich gibt es nicht. Aber wie würden Sie die jungen Menschen von heute beschreiben?

Junge Menschen wachsen heute mit einem Mehr an Wahlmöglichkeiten auf. Sie können sich im Vergleich

zu früheren Generationen viel selbstbestimmter für den einen oder anderen Lebensweg entscheiden. Das gilt für berufliche Entscheidungen genauso wie für die Wahl der privaten Lebensentwürfe. Nach wie vor hat aber die soziale Herkunft der Jugendlichen, also das Elternhaus, einen hohen Einfluss auf die Startchancen.

Aktuell: Anfang Juni teilte das Statistikamt Statec mit, dass sich ein neuer Rekord bei der Einwanderung verzeichnen ließe. Die Zahl der Einwanderer in Luxemburg ist im letzten Jahr sehr stark angestiegen. Welche Bedeutung hat diese Entwicklung für das Aufwachsen in Luxemburg?

Junge Menschen in Luxemburg treffen heute im Alltag immer häufiger auf Gleichaltrige anderer Herkunft. Einerseits ist das eine unglaubliche Bereicherung, die vielfältige Chancen mit sich bringt, wenn Sie zum Beispiel an die Entwicklung von Sprach- aber auch interkulturellen Kompetenzen denken. Andererseits ergibt sich aus dieser Situation ebenfalls eine Reihe von Herausforderungen. So bestehen u.a. hinsichtlich der gesellschaftlichen und politischen Beteiligung von Migranten noch große Defizite.

Aktuell: Nehmen wir als Beispiel die Bildung und Ausbildung als Herausforderung: Haben die Kinder und Jugendlichen in Luxemburg eigentlich die gleichen Bildungschancen?

Die einschlägigen Studien zeigen, dass die Bildungschancen ungleich verteilt sind. Jugendliche aus niedrigen sozialen Milieus sowie verschiedene Migrantengruppen schneiden in der Schule im Vergleich zu anderen Gruppen deutlich schlechter ab. Eine bemerkenswerte Entwicklung ist, dass Mädchen heute erfolgreich im Bildungssystem sind. Sie machen im Vergleich zu den Jungen höhere Bildungsabschlüsse und brechen



Helmut Willems

seltener die Schule ohne Abschluss ab. Das war lange Zeit umgekehrt.

Aktuell: *Oft wird vorgebracht, dass der Übergang zur Arbeitswelt sich nicht mehr so einfach gestaltet wie noch bei den vorherigen Generationen. Wie würden Sie die heutige Transition ins Berufsleben charakterisieren?*

Wir beobachten für Luxemburg schon seit mehreren Jahren, dass Jugendliche mit größeren Schwierigkeiten beim Übergang in den Beruf konfrontiert sind. Das zeigt sich an dem starken Anstieg der Jugendarbeitslosigkeit im Laufe der vergangenen zehn Jahre. Heute liegt die Jugendarbeitslosenquote bei etwa 15%. In einem Land mit einer insgesamt eher geringen Arbeitslosenquote ist das ein sehr hoher Wert. Jugendliche ohne oder mit niedrigem Schulabschluss sind besonders von Arbeitslosigkeit betroffen. Aber in der heutigen Situation bieten selbst hohe Bildungsabschlüsse keine Jobgarantie; eine zunehmende Zahl von Jugendlichen mit Abitur oder einem Hochschulabschluss hat heute Schwierigkeiten, eine Arbeit zu finden. Zugleich ist die Zahl der prekären Beschäftigungsverhältnisse beim ersten Berufseintritt – dazu zählen etwa befristete oder gering bezahlte Arbeit – deutlich angestiegen. All diese Entwicklungen führen zu erhöhten Unsicherheiten bei den Jugendlichen, stellen oft auch private Lebensplanungen (Heirat, Kinder ...) in Frage.

Aktuell: *Ein rückläufiges Politikinteresse und eine Distanz der Jugendlichen gegenüber der traditionellen Politik sind zu beobachten, allerdings sind viele junge Menschen an unkonventionellen Partizipationsformen interessiert. Wie erklären Sie sich diese Entwicklung?*

Unsere Forschungen haben gezeigt, dass nur eine Minderheit der Jugendlichen sich für die traditionelle Parteipolitik interessiert und in Parteien engagiert ist. Die Ursachen dafür können unterschiedlich sein. So etwa Enttäuschungen von der Politik und über Politiker oder auch ein unklares Demokratieverständnis. Jedoch sind Jugendliche nicht uninteressiert an gesellschaftspolitischen Problemen. Ihr Umgang damit und ihre Art sich zu engagieren haben sich verändert. Jugendliche engagieren sich heute eher punktuell und temporär oder zum Beispiel über das Internet und soziale Netzwerke.

Andreas Heinen

Das kommt auch ihrem Bedürfnis nach Unmittelbarkeit und konkreten, zielgerichteten Aktionen entgegen.

Aktuell: *Nun noch abschließend eine Frage: Welche Zukunftsperspektiven stellen sich den jungen Generationen in Luxemburg und mit welchen Herausforderungen haben sie zu kämpfen?*

Gefragt nach ihrer persönlichen Zukunftssicht äußern sich luxemburgische Jugendliche zum überwiegenden Teil optimistisch. Der Begriff der „lost generation“, mit dem die heutige Jugendgeneration in einigen Ländern Europas beschrieben wird, trifft für die luxemburgischen Jugendlichen sicherlich nicht zu. Wir sehen aber drei wichtige Herausforderungen für die Zukunft. Dazu gehören erstens die Herstellung von Chancengleichheit im Bildungssystem, zweitens die gesellschaftliche Integration von Migrantinnen und Migranten, sowie drittens die Unterstützung Jugendlicher beim Übergang in den Arbeitsmarkt.

Aktuell: *Wir bedanken uns sehr herzlich für das interessante Gespräch.*

La version française de l'interview peut être consultée sur le site internet de l'OGBL, rubrique Départements, Département des Jeunes.



Emploi des élèves et étudiants pendant les vacances scolaires

Code du travail, Livre premier – Relations individuelles et collectives du travail, Titre V – emploi des élèves et étudiants pendant les vacances scolaires

Est élève ou étudiant au sens de la loi

- toute personne qui est inscrite dans une école, un lycée, une université etc. au Luxembourg ou à l'étranger et qui suit de façon régulière un cycle d'enseignement à horaire plein
- toute personne dont l'inscription scolaire a pris fin depuis moins de quatre mois
- âgé de 15 ans au moins à 27 ans accomplis

Contrat d'engagement

La loi prévoit qu'un contrat écrit soit conclu entre l'employeur et l'élève ou l'étudiant individuellement et au plus tard le premier jour de travail.

Ce contrat doit être établi en trois exemplaires. Un exemplaire pour l'employeur, un autre pour l'élève ou l'étudiant et un troisième qui doit être envoyé par l'employeur à l'Inspection du travail et des mines (ITM) dans les 7 jours suivant le début du travail.

Durée du contrat

2 mois par année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre), même en cas de pluralité de contrats.



Rémunération (valable depuis le 1^{er} octobre 2011)

L'employeur qui occupe un élève ou un étudiant est tenu de lui verser une rémunération qui ne peut être inférieure à 80% du salaire social minimum, compte tenu des abattements en fonction de l'âge.

	salaire horaire (indice 737,83)	salaire mensuel (indice 737,83)
18 ans et plus	8,3306	1441,19
17-18 ans	6,6645	1152,95
15-17 ans	6,2479	1080,89

Régime social

L'élève ou l'étudiant est, comme co-affilié, couvert par l'assurance maladie de ses ou d'un de ses parents ou de son représentant légal. Il ne faut donc pas que l'employeur l'affilie à l'assurance-maladie.

Comme l'occupation pendant les vacances scolaires n'est pas prise en compte dans le droit à la pension, l'élève ou l'étudiant n'est pas obligé de s'affilier à l'assurance-pension.

Néanmoins, l'employeur doit affilier l'élève ou l'étudiant à l'assurance accident et payer les cotisations y afférentes afin que la personne concernée soit couverte en cas d'accident.

Sanction

En l'absence d'un écrit selon les dispositions du code du travail, l'engagement est réputé fait sous contrat de louage de service; la preuve contraire n'est pas admissible.

Assemblée générale du Département des travailleurs handicapés de l'OGBL (DTH/OGBL)

A l'occasion de l'assemblée générale du DTH/OGBL en date du 16 juin 2012, le président Ronny Wagner a présenté pour l'année écoulée un rapport d'activité bien rempli. Les points forts étaient, entre autres

- la participation du département à l'élaboration du plan d'action luxembourgeois portant sur la mise en pratique de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées,
- la collaboration avec la Chambre des salariés pour des formations continues accessibles à tous,
- ainsi que, en coopération avec l'ACAL/OGBL, l'intervention du département auprès des ministères compétents pour revendiquer plus de sécurité, une formation adéquate des chauffeurs et une meilleure prise en charge des personnes bénéficiant du transport spécialisé.

Après l'élection du nouveau comité du DTH 2012-2013, l'assemblée a donné son feu vert pour continuer les actions en cours. De ce fait, les travaux communs avec la CSL pour des formations accessibles à tous seront

relancés et la collaboration avec l'ACAL dans les actions pour améliorer le transport spécialisé sera intensifiée.

Le DTH/OGBL veillera aussi à garder un œil critique sur la bonne mise en œuvre du plan d'action luxembourgeois portant sur la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Le DTH n'acceptera aucune concession en ce domaine sous prétexte de plan d'austérité et de crise. Depuis trop longtemps déjà les personnes handicapées attendent la reconnaissance de leurs droits fondamentaux. Toutefois, le DTH ne se contentera plus d'une reconnaissance écrite, celle-ci doit être suivie de faits réels dans les différents domaines de la vie de tous les jours.

Dans ce contexte, le DTH/OGBL veillera aussi dans les mois à venir à renforcer les droits des salariés embauchés dans les ateliers protégés. La mise en place d'un contrat collectif de travail et la reconnaissance des compétences acquises en sont deux exemples.





Calendrier des permanences pour les mois de juillet/août 2012

Pour cause de congés d'été, nous informons nos membres que les jours de permanence des bureaux en France (Audun-le-Tiche, Longwy, Thionville et Volmerange-les-Mines) seront réduits et modifiés.

Antenne de Thionville

Pendant tout le mois de juillet

Il n'y aura pas de permanence le vendredi après-midi.

Du 6 au 31 août 2012 inclus

Fermeture du bureau. Il n'y aura pas de permanence SICA.

Ouverture du bureau et reprise des permanences habituelles à partir du 3 septembre 2012 (permanences: lundi matin, mercredi)

Note: suite à une modification de la fréquence de la permanence «retraite frontaliers» du vendredi après-midi, à savoir le 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois, la première permanence «retraite» aura lieu le vendredi 21 septembre 2012.

Antenne de Volmerange-les-Mines

Du 2 au 24 août 2012 inclus

Fermeture du bureau. Il n'y aura pas de permanence SICA.

Reprise des permanences habituelles sur rendez-vous à partir du 30 août 2012 (jeudi après-midi).

Antennes d'Audun-le-Tiche et de Longwy

Il n'y a pas de fermeture planifiée pour ces antennes. Veuillez consulter le site internet www.ogbl.fr pour vérifier la tenue des permanences de ces antennes pendant le mois d'août 2012.

Nous vous rappelons qu'il vous est possible en cas d'urgence de vous adresser aux autres agences SICA de l'OGBL situées au Luxembourg. Voir notre site www.ogbl.fr pour plus d'informations.

Action «Autocollants» frontaliers belges

Liste des immatriculations gagnantes

Extrait du règlement :

1. Chaque gagnant devra prouver qu'il est l'utilisateur régulier du véhicule dont l'immatriculation a été désignée par le sort (ex.: copie du certificat d'immatriculation, ...)
2. Les lots seront à retirer aux permanences à Aywaille, Bastogne, Habay ou Vielsalm et après avoir pris contact au préalable avec le secrétariat à Rodange au (00 352) 507386 ou via mail à l'adresse frontaliers.belges@ogbl.lu après le 15 juillet 2012.



Mars WE à Paris pour 2 personnes: RDE 878	Avril WE à Paris pour 2 personnes: AXP 571	Mai WE à Paris pour 2 personnes: 060 V4	Juin WE à Paris pour 2 personnes: HFQ 430	
Montres Ice Watch	Montres Ice Watch	Montres Ice Watch	Montres Ice Watch	T-Shirt
GKS 513	1 AIS 279	1 CPO 305	550 WI	1 CHD 454
1 AXI 895	SPN 272	NZU 954	1 BVU 269	PVU 570
1 CFH 235	KNF 799	BCX 739	928 AKV	173 HK
GUM 988	EDE 613	FKA 764	TJF 687	306 RN
TJE 266	FPN 526	NH 390	FRL 893	1 ASO 982
XDW 608	LDS 587	COG 372	FZL 562	1 AUG 536
DLE 381	FBI 469	JRL 441	SC5049 (L)	1 BEC 409
CXR 531	BWW 124	064 AY	GVI 037	1 BGZ 577
CET 066	BZA 305	BWW 129	1 AKE 582	1 BNJ 479
1 ATE 942	KHY 918	AFZ 352	DZY 421	1 BQI 783
Clé USB	Clé USB	Clé USB	Clé USB	1 BWH 844
EJX 861	1 AIK 298	EDY 021	76T25	1 CLT 328
GVS 103	EPE 719	TD9514 (L)	1 CFW 148	1 CUN 070
LDE 917	NZV 954	1 AWO 738	NXB 691	BQD 442
HQK 470	HZH 422	1 ALO 584	RRT 210	BQI 036
060V4	HZZ 824	PTA 038	SGP 375	CXS 338
HZZ 824	JRL 441	1 ATU 016	JHI 224	CYT 534
CBS 839	TJF687	HQK 470	PNA 997	ERD 089
YUL 096	SZB 650	XYD 460	GTV 210	HYS 996
FZL 562	1 ANO 311	KPM 145	ABN 281	JUZ 771
NZV 954	AM 3112	GVS 103	FDK 828	KVT 275
KMM 405	902 ARU	JHV 155	KDV 397	M747S
KDD 507	1 AWO 738	FR4250 (L)	GUV 052	XDY 015
SPN 272	GUK 066	985 EG	ATB 518	YKC 054
BWW 124	XZH 179	EGS 430	BA 676 EJ (F)	JLA 833
GUM 998	VTT 684	ECT 543	BJJ 989	SC5040 (L)
985 EG	LDE 917	DZY 421	BDL 780	R197F
BWW 129	1 CAX 836	1 ATL 129	LLS 189	1 AQS 762
1 AYE 816	720 BBP	LBD 288	CR4318	EPV 977
1 CPO 090	985 EG	KMM 405	AQE 035	1 AEJ 860
HFQ 430	JMG 550	HKE 968	1 ATA 403	PPY 511
1 CAX 836	GVS 103	XZH 422	DIR 831	CQY 752
1 AIS 279	060V4	VJ 408	AFL 856	1 AEW 193
CUT 867	064 AY	BS6540 (L)	TPE 203	1 CQB 396
JHV 155	CBS 839	PYD 308	210 AKE	1 BTS 438
	724 AMJ	AKN 789	VTU 918	

Pas de permanence à Aywaille en juillet.
Pas de permanence à Bastogne le samedi 21 juillet (fête nationale belge).

La mobilité est un important facteur social, écologique et économique



L'OGBL et le Mouvement Ecologique ont décidé de s'associer pour élaborer un cahier de mesures concrètes qui permettraient d'améliorer l'offre de transport dans la Grande Région. Ce document intitulé «Améliorer la mobilité transfrontalière» a été présenté à la presse le jeudi 21 juin.

Les travaux pour l'élaboration de ce document ont commencé l'année dernière.

Depuis, la nouvelle stratégie mobilité (MoDu - Mobilité Durable) du ministère du Développement durable et des Infrastructures du côté luxembourgeois a vu le jour. Il s'agit là d'une initiative majeure, mais qui malheureusement ne propose pas de solution cohérente et innovante pour une amélioration de la mobilité transfrontalière, et ceci à court terme.

L'OGBL et le Mouvement Ecologique insistent tout particulièrement sur la nécessité d'envisager cette problématique à l'échelle de la Grande Région. 150 000 travailleurs frontaliers traversent tous les jours la frontière pour se rendre sur leur lieu de travail et le Luxembourg a un intérêt évident à s'assurer qu'ils puissent jouir d'une offre attractive en matière de transports en commun.

La qualité de cette offre constitue de plus en plus un facteur-clé pour l'attractivité économique du Luxembourg.

Pour l'OGBL, il s'agit là aussi, tout simplement, d'un droit dont doit disposer tout travailleur.

Une bonne offre des transports en commun est une question d'équité sociale, c'est aussi un facteur clé pour la qualité de vie, un «must» du point de vue protection du climat et de la santé et un facteur clé pour l'économie.

Les travaux pour l'élaboration de ce document ont consisté en une analyse concrète des problèmes sur le terrain et en l'esquisse de pistes de réflexion et d'action à court et moyen terme.

Des projets d'infrastructure sont bien évidemment nécessaires... mais des mesures organisationnelles simples peuvent être réalisées à court terme avec des moyens financiers limités.

Il faut surtout de l'initiative, et la main-d'œuvre nécessaire pour les réaliser.

Quelques mesures concrètes peuvent être réalisées avec un peu de bonne volonté politique :

- concevoir une planification, un aménagement du territoire et une politique de mobilité dans le cadre d'une concertation transfrontalière
- clarifier le rôle des acteurs-clés dans les différents pays et harmoniser leur démarche à un niveau institutionnel
- impliquer les usagers et s'assurer que les mesures envisagées tiennent compte de leurs besoins réels. Les faits le démontrent: pour autant que l'offre des transports en commun soit adaptée aux besoins réels, elle trouve un grand intérêt auprès des frontaliers.
- uniformiser la tarification au niveau de la grande région et améliorer l'information sur les offres existantes
- initier des projets innovateurs – compléments indispensables à une offre de base attractive – comme par exemple la conception d'offre de mobilité pour des entreprises ou des zones d'activités, l'élaboration d'un M-Pass transfrontalier, le soutien des instances publiques pour la promotion du co-voiturage, une intégration des transports publics dans l'offre culturelle et sportive...
- mettre en place de nouveaux projets d'infrastructure au niveau des transports publics.

Tout cela pourrait permettre de faire un grand pas en avant dans l'intérêt d'une mobilité plus attractive, plus sociale et durable.

Ne perdons pas de temps – il faut créer dès maintenant les fondations pour une mobilité innovatrice dans la Grande Région avec la participation de tous les acteurs, y compris les milliers de navetteurs quotidiens!

La brochure peut être téléchargée sur notre site www.ogbl.lu en cliquant sur le bandeau respectif.

Die Mobilität stellt einen wichtigen sozialen, ökologischen und wirtschaftlichen Faktor dar

OGBL und Mouvement Ecologique haben beschlossen gemeinsam ein Lastenheft mit konkreten Maßnahmen zur Verbesserung des Transportangebots in der Großregion zusammenzustellen. Das „Die grenzübergreifende Mobilität verbessern“ betitelte Dokument wurde am Donnerstag, den 21. Juni der Presse vorgestellt.

Mit der Ausarbeitung des vorliegenden Dokuments wurde bereits im vergangenen Jahr begonnen.

Zwischenzeitlich wurde von Luxemburger Seite die neue Mobilitätsstrategie (MoDu - Mobilité Durable) des Ministeriums für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen entwickelt. Hierbei handelt es sich wohl um eine wichtige Initiative, die aber leider keine kohärenten und innovativen Lösungsvorschläge, die es auch kurzfristig ermöglichen würden die grenzüberschreitende Mobilität zu verbessern, aufzeigt.

OGBL und Mouvement Ecologique möchten ganz besonders die Notwendigkeit hervorheben, diese Problematik auf Großregionsebene anzugehen. 150.000 Grenzgänger kommen tagtäglich zur Arbeit nach Luxemburg und demzufolge hat das Großherzogtum ein offensichtliches Interesse daran ihnen ein attraktives Angebot an öffentlichen Verkehrsmitteln zu gewährleisten.

Die Qualität dieses Angebots wird demnach immer mehr zum Schlüsselfaktor für die wirtschaftliche Attraktivität Luxemburgs.

Für den OGBL ist dies außerdem schlichtweg ein Recht über das jeder Arbeitnehmer verfügen muss.

Ein gutes Angebot an öffentlichen Verkehrsmitteln ist eine Frage der sozialen Gerechtigkeit, aber auch eine Schlüsselement für Lebensqualität, ein „Must“ aus Sicht des Klima- und Gesundheitsschutzes sowie ein entscheidender Faktor für die Wirtschaft.

Die Vorbereitungsarbeiten zum Erstellen des Dokuments bestanden in einer konkreten Analyse der Probleme vor Ort und der Zusammenstellung von Denkanstößen zu Neuorientierungen und von Anregungen zu kurz- oder mittelfristigen Aktionswegen.

Selbstverständlich sind Infrastrukturarbeiten von Nöten ... doch gibt es auch einfache organisationstechnische Maßnahmen, die mit begrenzten finanziellen Mitteln realisiert werden können. Hier ist besonders Initiativgeist gefragt und es bedarf der erforderlichen Arbeitskräfte sie auszuführen.

Konkrete Maßnahmen könnten mit ein etwas gutem politischen Willen in die Tat umgesetzt werden:

- Planung, Landesplanung und Mobilitätspolitik im Rahmen einer grenzüberschreitenden Zusammenarbeit
- Klärung der Rolle der Schlüsselbeteiligten der verschiedenen Länder und Angleichung ihrer Vorgehensweise auf institutionellem Niveau
- Einbeziehung der Nutzer und Vergewisserung einer Anpassung des Angebots an die realen Bedürfnisse. Konkrete Beispiele beleuchten, dass ein den wirklichen Bedürfnissen entsprechendes Angebot großen Anklang bei den Grenzgängern findet.
- Vorantreiben einer einheitlichen Preisgestaltung und gezielte Verbesserung der Informationspolitik bezüglich der bestehenden Angebote
- Ausarbeitung innovativer Projekte – unentbehrliche Ergänzung eines attraktiven Basisangebots – wie etwa Mobilitätskonzepte für Unternehmen beziehungsweise Aktivitätszonen, Einführung eines grenzüberschreitenden „M-Pass“, systematische Unterstützung von Fahrgemeinschaften durch öffentliche Institutionen, Integration des öffentlichen Verkehrs ins kulturelle und sportliche Angebot ...
- Schaffung neuer infrastrukturell ausgerichteter Projekte im Rahmen des öffentlichen Transports.

All dies könnte dazu beitragen einen großen Schritt in Richtung einer attraktiveren, sozialgerechteren und nachhaltigeren Mobilität zu tun.

Verlieren wir also keine Zeit! Es sollte jetzt das Fundament für eine innovative Mobilität in der Großregion in Zusammenarbeit mit allen Akteuren und, nicht zu vergessen, den Tausenden von täglichen Pendlern gelegt werden!

Die Broschüre kann auf unserer Webseite www.ogbl.lu unter dem diesbezüglichen Banner heruntergeladen werden.





Studienbeihilfen für Grenzgänger

Die Argumentation der Regierung ist in sich zusammengefallen!

In seinem Urteil vom 14. Juni 2012 hat der Europäische Gerichtshof in einem Streitfall zwischen der Europäischen Kommission und den Niederlanden bestätigt, dass Studienbeihilfen für die Kinder von Grenzgängern als sozialer Vorteil betrachtet werden müssen, welcher diesen nicht durch eine Wohnsitzklausel verwehrt werden darf.

Alle ebenfalls von der Luxemburger Regierung ins Feld geführten Argumente wurden dabei entkräftet. Kinder können in den Genuss dieses sozialen Vorteils gelangen, und zwar über die Eigenschaft der Eltern als Grenzgänger, obwohl die Studienbeihilfe dem Studenten selbst zusteht.

Die Bezugnahme der Regierung auf die Urteile BIDAR und FOERSTER wurde von Gericht als unzulässig angesehen, weil diese nicht auf Grenzgänger anzuwenden

sind. Das Argument der zu hohen Kosten der Studienbeihilfen wurde ebenfalls zurückgewiesen.

Festzustellen ist, dass die Würfel gefallen sind. Die üblichen Ablenkungsmanöver des Hochschulministers werden nicht ausreichen, um die Öffentlichkeit weiter zum Narren zu halten.

Der OGBL erwartet von der Regierung, dass Sie die für den Steuerzahler teure juristische Auseinandersetzung beendet, und durch eine politische Entscheidung allen Kindern von Grenzgängern rückwirkend das Recht auf die luxemburgischen Studienbeihilfen gewährt.

Aides financières pour familles frontalières

Toute l'argumentation du gouvernement s'est écroulée!

Dans un arrêt du 14 juin 2012 la Cour Européenne de Justice, dans une affaire Commission Européenne contre Royaume des Pays-Bas, vient de confirmer qu'une aide au financement des études supérieures d'enfants de travailleurs frontaliers est à considérer comme un avantage social qui leur est dû sans qu'une condition de résidence ne puisse leur être imposée.

Tous les arguments utilisés également par le gouvernement luxembourgeois ont été invalidés: L'enfant peut se prévaloir de l'avantage social du fait de la qualité de travailleur migrant d'un de ses parents, même si l'aide pour études supérieures lui est attribuée directement comme étudiant, principal argument du gouvernement luxembourgeois en la matière. La référence aux arrêts

BIDAR et FOERSTER est balayée comme étant inapplicable en matière de travailleurs frontaliers. L'argument de la charge financière apparemment déraisonnable a également été écarté.

Il faut constater que les jeux sont faits et que toutes les contorsions habituelles du ministre de l'Enseignement supérieur ne suffiront plus à berner l'opinion publique.

L'OGBL exige du gouvernement qu'il termine la bataille juridique coûteuse pour le contribuable et qu'il reconnaisse par décision politique et avec effet rétroactif à tous les enfants de travailleurs frontaliers le droit à l'aide financière pour étudiants.

La CES propose un contrat social pour l'Europe



La Confédération européenne des syndicats (CES), réunie en Comité exécutif les 5 et 6 juin 2012 à Bruxelles, propose un contrat social en faveur d'une Europe de la solidarité et de la coopération pour contrer l'Europe de la concurrence et de la déréglementation. Des choix politiques urgents et différents doivent être faits dès aujourd'hui pour que l'Union sorte de la spirale dangereuse dans laquelle elle se trouve. De nombreux pays européens font face à une situation d'urgence. L'Espagne vient de demander une aide à l'Europe pour recapitaliser ses banques. Il s'agit maintenant de décider de l'avenir de l'Europe et du sort de millions de citoyens.

Le modèle social européen doit être promu et non pas attaqué. Les salaires, comme les droits fondamentaux contribuent à la sortie de crise tandis que la déréglementation a contribué à l'augmentation du chômage, creusé les inégalités au point de créer une situation économique mais aussi politique intenable.

Les syndicats européens affirment qu'il faut définitivement tourner le dos aux mesures d'austérité qui ont

appauvri des millions d'Européens et asphyxié toute possibilité de reprise et qui ont aggravé le chômage. Unanime, la CES propose un contrat pour des alternatives de croissance et d'emploi pour tous.

Bernadette Ségol, secrétaire générale de la CES a déclaré : *« Notre message commence à passer: l'austérité a échoué. Il faut se concentrer sur la croissance. Cependant, nous ne sommes pas dupes. Même si nous constatons un changement de rhétorique, différentes positions sur la croissance s'affrontent. Le changement de cap n'a pas encore eu lieu. C'est pourquoi, nous faisons appel aux dirigeants européens pour engager un débat sur notre proposition d'un contrat social pour l'Europe. Plus que jamais les Européens ont le sentiment qu'ils partagent la même Histoire. Nous devons être, tous ensemble, à la hauteur de ce défi. »*

La résolution de la CES peut être consultée sur le site internet de l'OGBL, rubrique INFO & PRESSE, Communiqués, Europe.

Der EGB schlägt Sozialpakt für Europa vor

Der europäische Gewerkschaftsbund (EGB) hat in der Sitzung seines Exekutivvorstands vom 5. und 6. Juni 2012 in Brüssel einen Sozialpakt für ein Europa der Solidarität und der Zusammenarbeit im Gegenzug zu einem Europa der Konkurrenz und der Deregulierung vorgeschlagen. Ab sofort und mit größtem Nachdruck muss eine andere Politik in die Wege geleitet werden, damit sich die Union aus der gefährlichen Spirale, in der sie gefangen ist, befreien kann. Zahlreiche europäische Länder befinden sich in einer Notlage. Spanien hat soeben in Brüssel eine Hilfe zur Rekapitalisierung seiner Banken angefragt. Von einer richtigen Entscheidung hängt die Zukunft Europas ab und das Schicksal von Millionen Bürgern.

Das europäische Sozialmodell muss gefördert und nicht angegriffen werden. Die Löhne und Grundrechte werden zur Lösung der Krise beitragen, während die Deregulierung sowohl die Erhöhung der Arbeitslosigkeit als auch die Verschärfung der Ungleichheiten nach sich zog, was wiederum eine unhaltbare wirtschaftliche und politische Lage zur Folge hatte.

In ihrer Zusammenkunft haben die europäischen Gewerkschaften deutlich gemacht, dass es nun gilt definitiv von den europäischen Austeritätsmaßnahmen,

die Schuld an der Verarmung von Millionen von europäischen Bürgern tragen und die jegliche zaghafte wirtschaftliche Erholung im Keim ersticken und die zusätzlich noch die Arbeitslosigkeit verschärfen, Abstand zu nehmen. Einstimmig schlägt der EGB einen Wachstums- und Beschäftigungspakt für alle vor.

Bernadette Ségol, Generalsekretärin des EGB, hat diesbezüglich erklärt: *« Unsere Botschaft wird nun endlich verstanden: Die Austeritätspolitik ist gescheitert. Wir müssen uns auf das Wachstum konzentrieren. Doch lassen wir uns nicht täuschen. Wir stellen wohl ein rhetorisches Umdenken fest, doch noch treffen ausschließlich unterschiedliche Wachstumspositionen aufeinander. Die Politikwende hat noch nicht stattgefunden. Deshalb rufen wir die europäischen Führungskräfte auf, eine Diskussion über unseren Vorschlag eines Sozialpakts für Europa einzuleiten. Mehr denn je haben die Europäer das Gefühl gemeinsam ihre Geschichte, ihr Schicksal, zu teilen. Wir müssen uns, alle gemeinsam, dieser Herausforderung gewachsen zeigen. »*

Die Resolution des EGB kann auf der Internetseite des OGGL, Rubrik INFO & PRESSE, Pressemitteilungen, Europa, eingesehen werden.

Organisation Internationale du Travail (OIT/BIT)

L'OGBL félicite le nouveau directeur général de l'OIT, Guy Ryder

Lors de sa dernière réunion, le conseil d'administration de l'OIT a procédé à l'élection de Guy Ryder au poste de 10^e Directeur général de son histoire. C'est la première fois qu'un syndicaliste accède à cette haute fonction internationale. Plusieurs tours de scrutin à bulletin secret avaient réduit la liste des candidats à huit avant



de désigner l'ancien Secrétaire général de la Confédération syndicale internationale (CSI), Guy Ryder, pour un mandat de cinq ans.

Guy Ryder cumule près d'une trentaine d'années d'expérience dans le monde du travail principalement acquises à l'échelle internationale. L'OGBL a pu accueillir Guy Ryder lors de son dernier congrès en décembre 2009 en tant que représentant de la CSI.

L'OGBL se réjouit qu'un homme émanant du monde du travail prenne la tête de l'OIT à un moment où nous traversons une crise mondiale dont les premières victimes sont les travailleurs.

Interregionale Konferenz für Betriebs- und Personalräte

Am Montag, den 11. Juni 2012 fand in Remich (CEFOS-Weiterbildungszentrum) die zweite Interregionale Konferenz für Betriebs- und Personalräte statt. Veranstalter war der Interregionale Gewerkschaftsrat SaarLorLux-Trier/Westpfalz. Über 50 Betriebsräte aus Deutschland, Luxemburg und Frankreich diskutierten über Fragen wie internationale Solidarität, unterschiedliche Gewerkschaftskulturen und vor allem die Organisation der Mitbestimmung in den einzelnen Ländern.

Die gute Resonanz bestätigt, dass es in der Großregion einen Bedarf an dieser Art Austausch gibt. Deshalb ist geplant, das jährliche Treffen zu einer festen Institution in der Großregion werden zu lassen und engeren Austausch über die Grenzen hinweg zu erleichtern



Prof. Dr. Heinz Biermann aus Saarbrücken sprach über die Finanz-, Wirtschafts- und Staatsschuldenkrise in Europa

Die europaweite Austeritätspolitik ist gescheitert



Am 18. Juni 2012 fand im Rahmen der von der CGT asbl organisierten Vortragsreihe zu gewerkschaftspolitischen Themen eine weitere Veranstaltung statt. Der Referent im Casino syndical in Bonneweg war Dr. Heinz Bierbaum, Professor für Betriebswirtschaft an der Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes und Leiter des INFO-Instituts in Saarbrücken. Als Gewerkschafter war die Fragestellung des Abends also auf ihn zugeschnitten:

Finanz-, Wirtschafts- und Staatsschuldenkrise: Eine Aufgabe für die Gewerkschaften Europas?

Die tägliche, für den Einzelnen in unüberschaubarer Breite geführte Diskussion über die Möglichkeiten zur Krisenbewältigung ist stark ideologisch geprägt. Ausgeblendet wird dabei, dass die Krise ihren Ausgang in der amerikanischen Bankenkrise hatte, in deren Folge die durch spekulative Finanzgeschäfte in Schieflage geratenen Geldinstitute durch Steuergelder gerettet werden mussten. Durch die Bankenrettung waren die Staaten gezwungen, sich am Kapitalmarkt und bei der Europäischen Zentralbank weiter zu verschulden. Letztere hat den Geschäftsbanken jüngst 1 Billion Euro an Kapital zu einem Zinssatz von 1% zur freien Verfügung gestellt. Südeuropäische Staaten, gegängelt durch die amerikanischen Rating Agenturen, müssen aber bis zu 6% Zinsen aufbringen, um sich zu refinanzieren. Ein Schuldendienst, für den Mindestlöhne und Renten in den betroffenen Staaten gekürzt wurden.

Alle Lösungsansätze haben bislang versagt. Die verordnete europaweite Austeritätspolitik deutscher Prägung, gekennzeichnet durch Sozialabbau, Deregulierung und sinkende Reallöhne trifft in erster Linie sozial Schwache,

Arbeitnehmer und Rentner. Die sozialen Verwerfungen verstärken die Spaltung der Gesellschaft. Die Einrichtung einer Schuldenbremse genießt in der deutschen Bevölkerung eine große Akzeptanz. Eine Diskussion über zusätzliche Einnahmen wird aber nicht geführt.

Dabei ist das harte Sparen in der gegenwärtigen Situation wirtschaftspolitisch der falsche Weg: Durch das Wegbrechen der Nachfrage und die Unsicherheit verschärft sich die Wirtschaftskrise weiter. Der Volksmund sagt: „Man darf nur ausgeben was man hat“.

Wer Europa will, und die Gewerkschaften haben die europäische Integration immer unterstützt und getragen, muss für eine neue politische Grundausrichtung sorgen. Notwendig ist eine Stärkung des Sozialstaats und die Verteidigung der erkämpften Errungenschaften. Notwendig ist die Bekämpfung von Kapitalflucht und eine europaweite Millionärssteuer. Notwendig ist die Überwindung des Finanzmarktkapitalismus und die Regulierung der Banken.

Der Schutz vor dem Abgleiten in Armut muss garantiert werden durch steigende Reallöhne und Renten, sowie einen flächendeckenden Mindestlohn. Die Austeritätspolitik ist gescheitert und muss beendet werden.

Hierzu brauchen wir starke Gewerkschaften, die tarifpolitisch und gesellschaftspolitisch agieren, und in ihrem eigenen Land sowie europaweit für Reallohnzuwächse und sozialen Fortschritt durch Umverteilung kämpfen, so Prof. Bierbaum.



Calendrier Formation Syndicale OGBL septembre à novembre 2012

Référence	Titre	Début	Fin	Durée	Langue	Lieu
OG 2012 3 001	Concevoir un discours pour prendre la parole en public	18/09	18/09	1	Français	CEFOS
OG 2012 4 002	Word - Perfectionnement	24/09	25/09	2	Français	KEY JOB
OG 2012 7 002 NEW	Lutter contre les discriminations au travail	26/09	26/09		Luxembg.	CEFOS
OG 2012 3 006	Encadrer et former ses collègues	01/10	02/10	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 5 005	Coaching pour délégué	04/10	05/10	2	Français	CEFOS
OG2012 3 007 NEW	Gérer l'agressivité sur le lieu de travail	08/10	08/10	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 3 005-1	Améliorer son efficacité personnelle et la confiance en soi	08/10	09/10	2	Français	CEFOS
OG 2012 6 002	Le délégué à la sécurité: partenaire des salariés en matière de santé, sécurité, bien-être au travail - Niveau débutant	16/10	17/10	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 7 003 NEW	Formations pour militantes	16/10	17/10	2	Français	CEFOS
OG 2012 5 010	La représentation des salariés au sein du conseil d'administration	23/10	23/10	1	Français	CEFOS
OG 2012 5 006	Négocier une convention collective	24/10	25/10	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 6 015	Bien s'alimenter au travail	25/10	25/10	0,5	Français	CEFOS
OG 2012 6 005	Accompagner une personne victime d'un accident de travail ou de maladie	26/10	26/10	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 6 004	Analyser et comprendre un accident de travail	06/11	06/11	1	Français	CEFOS
OG 2012 4 003	Excel - Initiation	08/11	09/11	2	Français	KEY JOB
OG 2012 6 003 NEW	Participer activement aux différents plans de prévention de l'entreprise - Niveau expert	08/11	09/11	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 8 003	Les ONG au LUXEMBOURG, "la coopération au développement"	14/11	14/11	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 1 013	Calculer et déclarer ses revenus	15/11	15/11	1	Français	CEFOS
OG 2012 4 008 NEW	Access - Initiation	15/11	16/11	2	Luxembg.	KEY JOB
OG 2012 3 004	Exprimer tous ses talents en négociation	28/11	29/11	2	Français	CEFOS
OG 2012 6 016 NEW	Fatigue, somnolence et troubles du sommeil	30/11	30/11	1	Luxembg.	CEFOS

Gewerkschaftlicher Bildungskalender September-November 2012

Referenz	Titel	Anfang	Ende	Dauer	Sprache	Ort
OG 2012 3 002	Vorbereitung und Leitung einer Sitzung, Protokollführung	19/09	19/09	1	Deutsche	CEFOS
OG 2012 3 004	Ausbauen des persönlichen Verhandlungsgeschicks	24/09	25/09	2	Deutsche	CEFOS

Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date & Lieu de naissance *Geburtsdatum & -ort*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL-Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* Masculin *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*



Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.

Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.



Je souhaite loger au CEFOS.

Ich möchte im CEFOS übernachten.

● **Ma fonction au sein de la délégation du personnel/Meine Funktion in der Personalvertretung**

.....

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*



Temps plein *Vollzeit*



Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Date *Datum*

Signature *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.





LA RÉDUCTION DES DÉPENSES SOCIALES COMME SEUL MOTEUR DU FREINAGE DES DÉPENSES PUBLIQUES ?

La Chambre des salariés tient à attirer l'attention des lecteurs de ses Econews sur des développements faits par le Statec dans sa récente note de conjoncture.

Le Statec note dans un premier temps que **la progression des dépenses publiques évolue plutôt à la baisse depuis 2006**, tant en termes nominaux [-1,1 point entre la période 1990-2006 et 2007-2011] qu'hors inflation [-0,9 point entre les deux périodes].

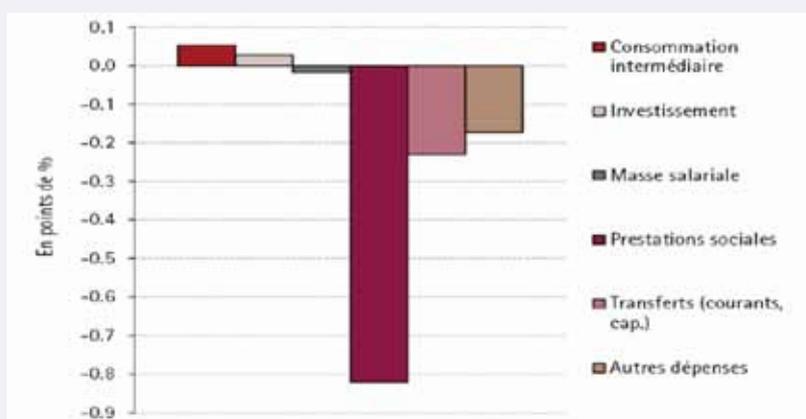
Évolution en %	1990-2006	2007-2011	2013-2015
Total des dépenses nominales	7,7	6,6	5,1
Total des dépenses réelles	5,3	4,4	2,7

Source : Statec, NDC 1/2012

Ce freinage des dépenses se poursuivrait même au cours de la prochaine période de prévision, en moyenne autour de 2,7% l'an en termes réels et à politique inchangée, soit hors mesures budgétaires notifiées à Bruxelles en avril 2012.

Si l'on examine, pour la période 2007-2011, la contribution des principales composantes de la dépense publique au freinage de cette dernière (en termes réels), le Statec fournit une image claire, nette et précise : « **Il n'y a pas de doute : la principale composante responsable de ce ralentissement est constituée par les prestations sociales** ».

Contributions au freinage des dépenses publiques 2007-2011 *



* : Grille de lecture : les prestations sociales ont généré 0,8% point de % du freinage des dépenses publiques réelles sur la période 2007-2011, par rapport à la période 1990-2006

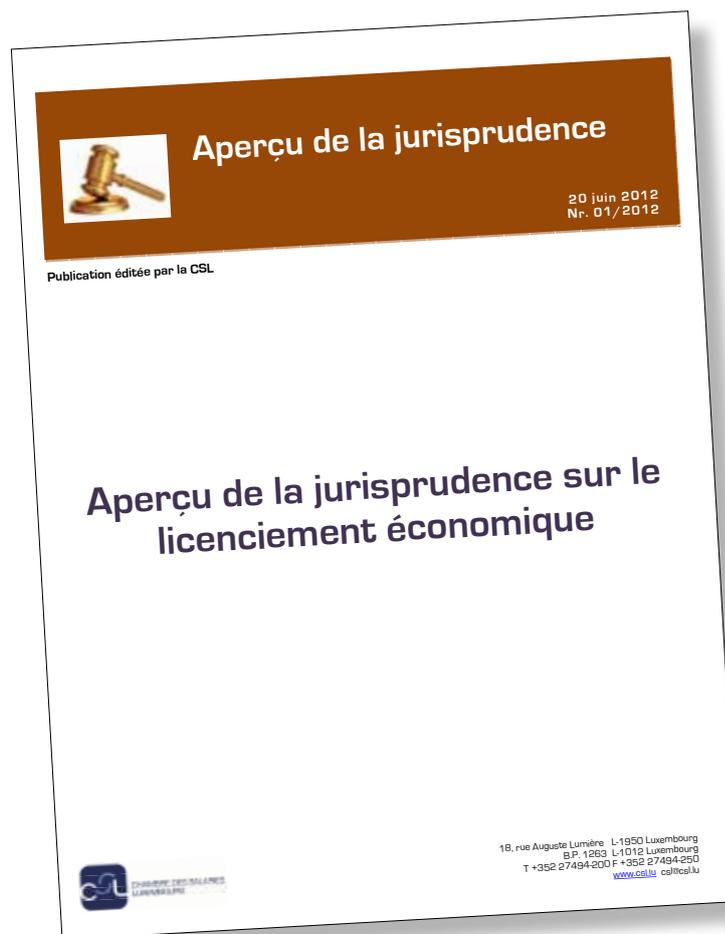
Source : Statec, NDC 1/12



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

Si les dépenses totales ont connu une croissance inférieure de 0,9 point de % par rapport à la période d'observation précédente, les prestations sociales tant en nature qu'en espèces y contribuent, à elles seules, pour 0,8 point de % ! Le Statec fournit un des principaux éléments explicatifs : « la désindexation des prestations familiales (c'est-à-dire la déconnexion de l'échelle mobile) à partir de 2006, ces dernières comptant pour environ 1 mia EUR c.-à-d. quelques 10% des prestations sociales totales ».

Si d'autres composantes ont également participé au freinage des dépenses réelles (transferts courants, subventions, etc.), les dépenses de fonctionnement et d'investissement auront par contre exercé un effet inverse sur la réduction de la croissance des dépenses entre les deux périodes, même s'il est inférieur à 0,1 point de % par catégorie.



La Chambre des salariés informe que dans le cadre de l'élaboration de ses InfoJuridiques reprenant des jurisprudences récentes en matière de droit social, elle va procéder à des intervalles irréguliers à l'élaboration d'aperçus de jurisprudences thématiques, téléchargeables via son site internet: www.csl.lu/publications-csl ou www.csl.lu/jurisprudence Les Jurisprudences seront également transmises automatiquement aux abonnés des Newsletters de la CSL. (Pour s'abonner aux Newsletters, il suffit d'envoyer une demande à l'adresse: csl@csl.lu).



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Avis de la CSL sur les nouvelles mesures en matière d'emploi et de chômage Changement du régime des agences intérimaires – quelles conséquences sur la politique de l'emploi ?

Lors de l'Assemblée plénière de la Chambre des salariés en date du 7 juin 2012, ses membres, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Reding, ont adopté un avis sur un projet de loi qui prévoit des mesures en matière d'emploi et de chômage.

Le projet de loi présente une certaine urgence puisqu'il prévoit de prolonger la validité de certaines mesures temporaires qui expireraient normalement en août 2012.

Non-respect de la culture du dialogue social

Le projet contient toutefois également une disposition nouvelle qui a été intégrée dans le projet de loi, alors que cette mesure n'a pas été discutée avec les partenaires sociaux dans l'organisme de concertation prévu à cet effet, à savoir le Comité permanent du travail et de l'emploi. Il s'agit de la suppression, pour les entreprises de travail intérimaire, de l'obligation de n'exercer leur activité qu'à titre exclusif.

Si les autres dispositions du projet de loi trouvent l'appui de la CSL sous réserve de quelques remarques, notre Chambre se prononce toutefois catégoriquement contre cette mesure concernant les agences intérimaires. Il s'agit d'un changement de fond de l'approche du service public en matière d'emploi.

En écartant ce changement du dialogue social pourtant prôné et habituel pour des sujets relevant du domaine en question, le Gouvernement entend ici faire passer en toute vitesse une mesure fondamentale sous couvert de l'urgence invoquée pour prolonger la validité d'autres mesures.

Violation de nos engagements internationaux

Au lieu d'améliorer le fonctionnement de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), par exemple en forçant les employeurs à respecter leur obligation de déclarer des postes vacants – obligation légale largement ignorée avec la complaisance des autorités publiques –, le projet propose donc d'abolir le principe légal qui veut que l'activité d'entrepreneur de travail intérimaire soit exercée à titre exclusif. Ce dernier pourrait donc dorénavant exercer également l'activité de placement à l'instar d'un cabinet de recrutement.

Si cette disposition était votée à la Chambre des députés, le Luxembourg violerait ses engagements internationaux, puisqu'il a ratifié en 1958 la Convention N° 96 de la Conférence Internationale du Travail concernant les bureaux de placement payants, qui prévoit la suppression progressive des bureaux de placements payants à fin lucrative et la réglementation des autres bureaux de placement.

Jusqu'à présent, cette interdiction était respectée au niveau des entreprises intérimaires puisqu'elles concluent elles-mêmes un contrat avec les travailleurs



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

intérimaires qui sont mis à disposition d'une entreprise utilisatrice plutôt que de mettre uniquement en contact des demandeurs d'emploi avec des employeurs en vue de l'établissement de relations de travail.

La CSL estime en tout cas que le Luxembourg ne devrait pas retirer sa ratification de la Convention n°96 de l'OIT, qui confirmait son choix pour le monopole du service public de placement, et respecter celle-ci.

Remise en question du service public et de l'égalité de traitement des demandeurs d'emploi

L'organisation, voire la construction, d'un marché du placement risque de réduire l'intervention de l'Etat sur le marché du travail à terme à un minimum.

Si les sociétés intérimaires venaient en effet à jouer le rôle de l'ADEM en matière de placement, cela risque de remettre progressivement en cause la culture et la norme d'emploi luxembourgeoises actuelles, qui est d'engager, dans la mesure du possible les personnes en contrat à durée indéterminée en vue de leur garantir des emplois stables et de qualité. Plus grave encore, cela mettrait en danger la notion de service public de l'emploi dans le pays.

Les principes d'accès universel et d'égalité de traitement exigent en effet qu'un service public en matière d'emploi soit accessible à tous les demandeurs d'emploi à des conditions identiques, leur ouvrant droit à un même standard de qualité des services offerts.

Or, les entreprises de travail intérimaire poursuivent, comme toute entreprise privée, un but lucratif. Défendant leur intérêt financier, le risque est qu'elles favorisent parmi leur clientèle ceux qui sont en position de force sur le marché, à savoir les employeurs. Les travailleurs, assimilés à une marchandise, doivent être placés pour le meilleur profit de l'agence.

Les entreprises de travail intérimaire seront plus enclines à « placer » les demandeurs d'emploi les plus « employables », avec le risque implicite d'une stigmatisation des demandeurs d'emploi relégués à l'ADEM par les agences intérimaires.

L'avis intégral de la CSL se trouve sur www.csl.lu.

Genossenschaft
Gewerkschaftsheim „MAISON DU PEUPLE“

Die Mitglieder sind hiermit freundlichst
eingeladen an der
**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
der Genossenschaft Gewerkschaftsheim
„MAISON DU PEUPLE“** teilzunehmen,
welche am Montag,
den 1. Oktober 2012 um 16.00 Uhr
in der OGBL-Zentrale in Esch/Alzette
stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Feststellung der Präsenzen
2. Bericht der letzten Generalversammlung
3. Rechenschaftsbericht
4. Gewinn- und Verlustrechnung
Bilanz 2011
5. Entlastung des Verwaltungsrates
6. Neuwahl des Verwaltungs- und Aufsichtsrates
7. Verschiedenes.

Für den Verwaltungsrat
John Castegnaro, Präsident

CENTRALE DU LAV a.s.b.l.

Die Mitglieder sind hiermit freundlichst
eingeladen an der
**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
der „CENTRALE DU LAV a.s.b.l.“**
teilzunehmen,
welche am Montag,
den 1. Oktober 2012 um 17.00 Uhr
in der OGBL-Zentrale in Esch/Alzette
stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Feststellung der Präsenzen
2. Bericht der letzten Generalversammlung
3. Rechenschaftsbericht
4. Gewinn- und Verlustrechnung
Bilanz 2011
5. Entlastung des Verwaltungsrates
6. Neuwahl des Verwaltungs- und Aufsichtsrates
7. Verschiedenes.

Für den Verwaltungsrat
John Castegnaro, Präsident

ULC fordert Umdenken bei der Preisgestaltung

Was die Verbraucher schon länger wussten, ist nun auch amtlich bestätigt worden. Die letzten Zahlen des europäischen Statistikamtes „EUROSTAT“ belegen, dass das Preisniveau für Verbrauchsgüter und Dienstleistungen in Luxemburg im Jahre 2011, 22 % über dem europäischen Durchschnitt lag. Damit reiht sich Luxemburg in das Spitzenpeloton der vier teuersten Länder der europäischen Gemeinschaft ein.

Die Ergebnisse können als objektiv gelten, da die verwendete Methode alle Ausgaben der Haushalte für Güter und Dienstleistungen berücksichtigt, also die Preise von Nahrungsmitteln, Bekleidungsartikeln sowie der Unterhaltungselektronik. Hinzu kommen ebenfalls Kraftfahrzeuge und Wohnmieten.

Die ULC warnt nochmals davor, dass diese Situation zwangsläufig zu einem Umdenken der Verbraucher führt. Dies muss auch im Zusammenhang mit der über dem europäischen Durchschnitt liegenden Inflation der vergangenen Jahre sowie der exorbitanten Preise für Bauterrain oder Wohnungskauf betrachtet werden. Die Luxemburger Konsumenten überdenken ihre Ausgaben immer öfter, beziehungsweise ändern ihre Kaufgewohnheiten. Dies hat bereits zu einem Rückgang der Binnenmarktnachfrage geführt und mit einer weiteren allgemeinen Reduzierung der Haushaltsausgaben ist zu rechnen.

Nach Überzeugung der ULC täte der Luxemburger Handel und das Gewerbe gut daran, ihre Preispolitik zu überdenken, dies in Verbindung mit den notwendigen Maßnahmen um die Verbraucher in den Geschäften freundlicher und fachkundiger zu empfangen und zu beraten. Auch die Arbeiten im „Observatoire de la formation des prix“ müssen unter Berücksichtigung dieser Erkenntnis vorankommen.

OGBL section de Rodange-Lamadelaine-Lasauvage

Excursion annuelle samedi le 22 septembre 2012

Départ: 7h00 Rodange Centre culturel
7h05 Lamadelaine Parking école
Petit déjeuner à **Bastogne**

Continuation vers **Blégnny**, avec la visite de la Mine de charbon vers 10h00. La visite débute avec un film. Ensuite nous descendons avec la cage de mines dans les galeries souterraines à -30 et -60m.

Après la visite continuation vers **Aix-la-Chapelle** (Aachen) pour le repas du midi vers 13h00.

Menu: Klare Hühnersuppe mit Einlage
Rumpsteak mit Pfeffersauce
Apfelstrudel mit Vanillesauce

Après le repas de midi, possibilité de faire une ballade dans la ville d'Aachen.

Vers 17.00 heures retour vers **Lamadelaine** pour le souper
Menu: Fritten Ham an Zalot+ Kaffi an Taart.

Pour confirmation de la participation, la somme de 40 euros est à virer au compte bancaire BIL: LU71 0022 1472 8725 7000 avec mention «Excursion OGBL Rodange»

Personne de contact Madame Nelly Mauer tél.: 50 64 48
Dernier délai d'inscription vendredi le 7 septembre 2012

OGB.L
SECTION LUXEMBOURG



SECTION
LUXEMBOURG
www.travel.acal.lu

Die beiden Sektionen der Stadt Luxemburg OGBL + ACAL laden alle Mitglieder zu einem Besuch auf das Schloss der Vorfahren unserer Großherzoglichen Familie nach Weilburg an der Lahn ein.

Sonntag den 16.09.2012

Abfahrt um 08.00 Uhr am Bahnhof Luxembourg (RGTR Quai) mit einem Reisebus der Fa. Demy-Cars, Richtung Grenzübergang **Wasserbillig-Trier- Ulmen /Frühstück.**

Anschließend über Koblenz nach Weilburg an der Lahn.
Ankunft gegen 11.30 Uhr im Schlosshotel in Weilburg.

12.00 Uhr Mittagessen im Schlosshotel, Brunch / Buffet.
1 Glas Sekt, Vorspeisen, Menu, Dessert und Kaffee.

15.00 bis 16.00 Uhr Besichtigung mit Führung vom Schloss Weilburg, Stammschloss der Vorfahren unserer Großherzoglichen Familie.

Anschliessend Freizeit zur Besichtigung des Schlossgarten und der Altstadt von Weilburg.

Rückfahrt : 17.30 Uhr

Ankunft in Luxemburg Bahnhof: zirka 20.30



Preis pro Person: 69.- €

Anmeldungen werden angenommen bis zum 1. September

Überweisung auf unser Konto ist Reservierung

B.I.L. - LU28 0028 1519 1956 6000

Anmeldung : Mett Waldbillig 17, am Hoirbock L-8552 OBERPALLEN

Tél:23 62 12 68 GSM:691 14 36 26 E-Mail: mathiasw@pt.lu

- Fahrt mit einem modernen Reisebus.
- Frühstück in Ulmen / Hinfahrt
- 2 Gang- Mittagsbuffet bei Ankunft im Schlosshotel Weilburg.
- Begrüssung mit einem « Schlossherrentränk » vor dem festlichen Abend 5 Gang Schlosddinner im Restaurant « Alte Reitschule ».
- Eintritt mit Führung von Schloss Weilburg.
- Übernachtung, inklusive reichhaltigem Frühstücksbuffet.
- Mittagessen im Schlosshotel (1 Gals Sekt und Brunch, Buffet).

Für Geniesser bieten wir zusätzlich eine Schlemmerfahrt mit Übernachtung im Schlosshotel Weilburg an. Von Samstag den 22.09. bis Sonntag den 23.09.2012

Preis pro Person:

Im Doppelzimmer 179.- €

Im Einzelzimmer 199.- €

Reiseprogramm anfordern oder auf Web:

www.travel.acal.lu

www.sectionogbl.lu



INVITATION

Die ACAL und die OGBL Sektionen der Stadt Luxemburg haben für

Samstag den 29. SEPTEMBER 2012

den bestbekanntesten Sänger der Volksmusik in das

**“CENTRE ATERT “
in Bertrange um 20.00 Uhr**

für ein Konzert-Auftritt unter Vertrag genommen.

VORVERKAUFSSTELLE:

OGBL-ACAL

38, route de Longwy

L-8080 BERTRANGE / HELFENT

RESERVIERUNGEN:

ACAL Sektion Luxemburg

c/o Mett WALDBILLIG

Tel: 23 62 12 68

BIL: LU53 0020 1232 9758 6800

EINTRITTSPREISE:

ABENDKASSE : 38.- € VORVERKAUF: 35.- €

**Prix spécial de prévente
pour les membres OGBL
31.- €**

FANFARONNE	▼	ASSAINIS	▼	PROPRE	▼	CACHE	▼	FEMME ANONYME
BOURRADE		BIBI		JOUR RÉPUBLICAIN		BOISSON		
	▶				10			
PARTIE DE LA CARENE	▶	9						
AMOUREUSE ?								
	▶			3			2	
MOUILLÉS		CHANSON	▶			MOT DE LIAISON	▶	
		DOMINATION						ÉCLAIRCIRAI
	▶							
POSSESSIF	▶		BRANCHÉ	▶		ALUMINIUM	▶▼	
ENTRAILLES			ORIGINALES			DÉTIENNE		
	▶							
		4		MONNAIE CHINOISE	7			
				MOIS				
TURBULENTE	CRÊPE DE RIZ	▶				COLÈRE	▶	
	IMPULSION					NÉGATION		
	▼	5						ANGLAISE LÉGÈRE
OUVRAGE	▶					TAMBOURINAGE	▶	▼
PRINCIPES						FLEUVE ITALIEN		
	▶	6				SUPPLICE	▶	
ÉCLOS	▶			VISCÈRE	▶			8

V/49 © HACHEL INT

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

C	M	B	M						
R	A	V	A	I	L	L	A	C	
V	E	R	V	E	I	N	E		
F	I	N	I	E	G	E	L		
A	I	S	A	N	S	E			
A	R	T	A	V	E	R			
D	I	A	N	E	L	I			
M	A	E	S	T	R	I	A		
G	N	E	I	S	S	E			
B	E	N	C	E	A	N	S		
E	U	H	T	E	S				
N	O	N	O	C	I	V	E		
P	R	E	C	I	S	E	S		

05/12 - Solution: NONCHALANT

E. Severini, Arlon (B) 1^{er} prix
M. Scherer, Thil (F) 2^e prix

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 3 septembre 2012 à:

OGBL
Communication et relations publiques
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



islami- sches Lehr- buch	▽	Art, Spezies	▽	ein Speise- fisch	▽	einige	▽	südfranzö- sische Metro- pole	▽	früherer Name Tokios	US- Filmstar (Meg)	Abend- land	▽	aktiv, wirkend
tropi- sches Nage- tier	▷	▽				auf Um- wegen	▷				7			▽
dritter Fall (gramm.)	▷	9				Tier- park	▷			8	Imitat eines Kunst- werks		int. Kfz-K. Süd- afrika	▷
▷				Roman von Knittel		astrono- misches Instru- ment		Verkaufs- schlagler	China- gras	▷	▽			
Fortbe- wegung zu Pferd			selbet erleben	▷			▽				10		künstl. Ufer- schutz- damm	
Teil der Patrone	▷				1		spani- scher Autoher- steller		Auslese der Besten (Mz.)			in der Nähe von	▷	5
griechi- scher Buch- stabe	▷	afrika- nische Eiche		Produktion	▷						11			
▷					13	Kfz-Z. Neuen- burg, Schweiz	▷		Gegen- teil von Schatten				14	Stelle, wo etwas aufhört
russ. Schrift- steller (f, Maxim)		Wagen- teil		Kunst- töpferei- produkt	▷				4		ital. Kloster- bruder (Kw.)		ober- deutsch: nicht	▽
▷		2				Abk.: Orts- teil	▷		franzö- sisches Adels- prädikat		Morast	▷		
Frauen- unter- kleidung			Laut der Rinder	▷	3			engli- sche Brief- anrede				6	Ziffern- kennung (engl.)	▷
▷						Aus- zeich- nung	▷				15	dt./frz. TV-Sen- der	▷	
12														



05/12 - Lösungswort:
KUNDGEBUNGEN

M. Gomes Lima, Belvaux (L) 1. Preis
M. Ries, Moutfort (L) 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
05/2012



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Aus-
nahme des OGBl-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte
und schicken Sie diese bis zum 3. September 2012
an folgende Adresse:

OGBl Communication et relations publiques
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise
zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der
Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffent-
lichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach
Veröffentlichung der Namen der Gewinner im
Aktuell beim OGBl Düdelingen (31, avenue G.-D.
Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung
eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 51 50 05-555
anrufen.

Zu gewinnen sind:

1. Preis: 1 PC-Rucksack
2. Preis: 1 Radiowecker



OGBL

Besoin d'un **conseil** ou d'une **assistance** en matière de droit du travail ou de droit social?

Brauchen Sie **Hilfe** bei arbeits- oder sozialrechtlichen Fragen?

Uniquement dans ces cas, appelez le numéro suivant

Nur in solchen Fällen folgende Nummer anrufen



(00352) 2 6543 777

ou bien / oder

info@ogbl.lu

ou bien / oder

www.ogbl.lu

Services aux membres Posez vos questions
Mitgliederservice Stellen Sie Ihre Fragen



Attention! N'appellez pas le numéro ci-dessus si vous souhaitez contacter le service de gestion des membres (p.ex. pour un changement d'employeur, un changement d'adresse, déclarer un décès, se renseigner sur les diverses prestations que l'OGBL offre à ses membres ... tél.: (00352) 51 50 05 555; e-mail: affiliation@ogbl.lu). Si vous souhaitez contacter un syndicat professionnel, un service administratif ou un membre du Bureau exécutif, renseignez-vous sur www.ogbl.lu, rubrique Contact.

Achtung! Rufen Sie obige Nummer nicht an, wenn Sie die OGBL-Mitgliederverwaltung kontaktieren möchten (z.B. wenn Sie den Arbeitgeber wechseln, Ihre Adresse ändern wollen, einen Sterbefall mitteilen möchten, oder sich über die verschiedenen Leistungen für Mitglieder informieren möchten ... Tel.: (00352) 51 50 05 555; E-mail: affiliation@ogbl.lu). Wenn Sie ein Berufssyndikat, die Verwaltung oder ein Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands kontaktieren möchten, erkundigen Sie sich unter www.ogbl.lu, Rubrik Kontakt.